

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBABLE
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 1er novembre 1999, à 19 heures 30
Hôtel Le Manoir
8, avenue Cabot
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1er NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

TABLE DES PRÉFETS DES MRC DE LA CÔTE-NORD 3

 M. Georges-Henri Gagné

 Mme Linda Tremblay

 M. Yves Gendron

CORPORATION D'AMÉLIORATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 18

 M. Denis Cardinal

 M. Serge Paré

CONSEIL CENTRAL DU NORD-EST (CSN) 31

 M. Valois Pelletier

 M. Alain Therrien

CHRISTIAN BEAUDOIN 43

MOT DE LA FIN 52

SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.

Alors bonsoir à chacun, chacune d'entre vous, la Commission entreprend ses travaux à Baie-Comeau, ce soir et demain après-midi, possiblement demain soir, pour entendre les mémoires.

Je rappelle que le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Et comme le mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la procédure exige de nous qu'il y ait deux (2) étapes à l'audience.

La première étape qui consistait dans la cueillette de l'information. Nous avons fait une première tournée du Québec, à ce moment-là, pour permettre aux gens de poser des questions et de faire sortir toute l'information disponible sur le sujet. Ce qui nous a donné une très considérable documentation. Ça a permis aux gens de poser des questions, de demander d'éclairer un certain nombre de thèmes.

Nous avons aussi tenu onze (11) journées thématiques sur des objets plus précis pertinents à l'audience.

Le mandat que nous avons est très considérable, puisqu'il touche à toute la gestion de l'eau, tant l'eau souterraine que les eaux de surface, que les infrastructures municipales, que les problèmes globaux allant depuis l'exportation jusqu'aux changements climatiques. Alors donc, c'est un sujet très vaste.

Dans la première partie, nous avons donc pu explorer les différentes facettes du thème, et là, nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience qui est consacrée aux mémoires. C'est-à-dire que vous êtes invités, les groupes et les individus sont invités à venir déposer des mémoires à la Commission. Mémoires dans lesquels, dans un sens, vous prenez position et vous incitez la Commission, essayez de la convaincre, de retenir tel, tel, tel aspect, dans ce qui vous semblerait une politique cohérente de la gestion de l'eau.

Pour chacun des mémoires ce soir, normalement il devrait y avoir cinq (5), six (6) mémoires ce soir, ce que nous vous demandons de faire, nous vous demandons, quand votre tour est venu de venir à la table, de nous présenter succinctement votre mémoire. Normalement nous l'avons lu. Je pense au premier mémoire que nous recevrons ce soir, il fait plus de cent (100) pages, si vous nous le lisez, on va être encore ici à une heure (1 h) du matin et le premier intervenant aura pas terminé. Donc, de nous faire une courte synthèse d'une dizaine de minutes, dix-douze-quinze (10-12-15) minutes, et ensuite ça permet à la Commission de vous poser quelques questions.

Le sens des questions que nous posons, c'est deux (2) choses, c'est de premièrement de bien comprendre votre document, de bien saisir votre point de vue. Et parfois, nous allons vous poser des questions pour vous mettre en comparaison avec d'autres intervenants qui ont pu dire des choses complémentaires des vôtres, pour voir un peu la façon dont répondez à certaines objections ou comment vous vous situez par rapport à d'autres acteurs.

C'est pas une question de mettre les gens en boîte, c'est une question d'aider la compréhension, la meilleure possible, de votre position.

Vous vous apercevez qu'il y a un petit "party" à côté alors on va vivre avec le bruit résiduel, c'est correct et ça devrait pas dépasser cinquante (55) décibels et donc, c'est en deçà du règlement sur le bruit, alors on va faire un bon partage des locaux.

Je rappelle aussi que la procédure prévoit qu'à la fin de la soirée, il y ait, pour toute personne présente dans l'audience, un droit de rectification. Ce droit de rectification n'est pas un droit argumentaire, ça n'est pas un droit de faire une réfutation, c'est pas un droit de réplique, mais c'est un droit de mise au point, de rectification, si des choses avaient été avancées et étaient factuellement erronées. Donc, si vous voyez arriver des bouts d'erreurs, là, évidentes, à la fin il y a un droit de rectification.

Alors de temps en temps, quelques fois, des gens l'ont utilisé dans l'audience jusqu'à maintenant, avec beaucoup de profit. Donc, s'il y a quelque chose qui est faux au niveau des faits, la procédure prévoit qu'il y ait cette correction à la fin de la rencontre.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE SEPT-ÎLIENNE INC. ET ZEC MATIMEC

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, sans plus tarder, j'invite donc l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne Inc et Zec Matimec.

Alors le document de cent dix-sept (117) pages a été lu rapidement, c'est cent trente-neuf (139) pages, cent quarante (140). Peut-être que les gens ne sont pas arrivés tout simplement et qu'ils viendront plus tard.

TABLE DES PREFETS DES MRC DE LA CÔTE-NORD

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, j'invite à ce moment-là, la Table des préfets de la MRC de la Côte-Nord, des MRC de la Côte-Nord, pardon.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Alors mon nom est Georges-Henri Gagné, je suis le préfet de la MRC Manicouagan, alors je suis le porte-parole des cinq (5) préfets de la Côte-Nord ce soir pour l'explication et les questions qui ont sujets sur le mémoire qui a été préparé par la Table.

Alors les deux (2) personnes qui m'accompagnent sont Linda Tremblay qui est aménagiste à la MRC de Manicouagan et Yves Gendron qui est aménagiste à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Alors c'est eux techniquement qui ont préparé le mémoire, et je vais donc leur laisser le soin de vous résumer, pour une dizaine de minutes, puis après ça on pourra procéder aux questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR MME LINDA TREMBLAY:

Donc, juste rappeler que la Table des préfets est composée des cinq (5) MRC de la Côte-Nord, donc de la Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières, Mingagnie, Caniapiscou et on considère également le territoire de la Basse-Côte-Nord, non constitué en MRC. Alors pour la Basse-Côte-Nord c'est l'administrateur qui siège sur la Table des préfets.

Le mémoire est d'ordre général, il insiste sur de grands principes, nous n'abordons pas les problèmes spécifiques vécus par nos MRC.

Donc, le mémoire concerne les quatre thèmes de discussions soit les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion de l'eau et l'eau, un enjeu stratégique.

PAR M. YVES GENDRON:

Merci.

Alors, d'abord on va regarder ensemble, là, la question du statut légal de l'eau.

Alors, la Table des préfets considère qu'au même titre que l'eau de surface, l'eau souterraine devrait être considérée comme une ressource de nature publique. Ce faisant, l'État se doit de gérer cette ressource au même titre que d'autres ressources comme les mines, la forêt ou l'électricité.

On entend par ça que bien souvent, en tout cas le document de consultation en fait état, l'eau souterraine est de nature privée, et bien souvent lorsque quelqu'un est lésé au niveau de son approvisionnement, ce sont ses propres recours, souvent, auxquels il doit faire appel. Et en rendant cette ressource-la publique, on considère que les particuliers seraient mieux protégés quant à leur approvisionnement et à la qualité de l'eau.

Alors, puisque l'eau c'est une ressource publique, l'intervention de l'État nécessitera la mise en place d'une politique nationale sur la gestion de l'eau, comme le laisse entendre le document de consultation.

Sur ce point, la Table des préfets est d'avis que cette politique devrait être modulée aux particularités régionales. On n'entend par ça que la politique devrait donner de la latitude aux régions et aux MRC sur la manière dont elles devraient gérer cette ressource.

Pour permettre justement aux régions de gérer adéquatement cette ressource, nous considérons qu'il y a plusieurs outils qui sont actuellement possible d'utiliser, dont le schéma d'aménagement qui, selon nous, constitue le véhicule privilégié puisqu'il est un outil de planification en matière d'aménagement et de développement.

Alors justement, comme outil et mécanisme de gestion qui est à notre disposition, le schéma d'aménagement a déjà, au niveau de sa première génération, on en est déjà rendu à la deuxième génération, on est en train de procéder à la révision, avait déjà à l'époque une préoccupation au niveau de la protection des prises d'eau souterraines notamment, et également les prises de captage d'eau de surface.

Et sur la Côte-Nord, la plupart des MRC et des municipalités avaient déjà, dans l'esprit de la directive émise par le MEF en 1984, procédé à l'identification d'aires de protection. Bien souvent c'était une aire de protection qui s'adaptait à l'aire de captage principalement.

Toutefois, le document de consultation laisse entendre que l'aire d'alimentation, que ce soit au niveau des eaux de surface ou des eaux souterraines, l'aire d'alimentation n'est pas réellement protégée, et le document justement émet certaines possibilités à ce sujet-là.

Alors nous, on considère que la protection des prises d'eaux souterraines et de surface ne devrait pas faire l'objet d'une réglementation qui serait mur à mur à l'échelle de la province. On prend par exemple au niveau, là, de la protection des berges, des lacs et des cours d'eau, c'est une politique qui est provinciale et qui s'adapte pas souvent aux particularités régionales. Et nous on aimerait, on suggère, la Table des préfets suggère qu'il n'y ait pas de réglementation mur à mur.

Pourquoi? Parce ce qu'on considère que déjà, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et je fais référence à l'article 6 à l'alinéa 4, prévoit déjà des dispositions permettant aux MRC d'appliquer des normes de protection. On parle des contraintes anthropiques, sans parler déjà, là aussi, pour l'application au niveau de la réglementation municipale, du document complémentaire qui traduirait les intentions de la MRC au niveau de la réglementation municipale.

Cette mesure, qu'on appelle contraintes anthropiques, permet aux MRC de contrôler les usages, les activités et le zonage en pourtour des prises d'eau, mais également dans l'aire d'alimentation.

Afin d'effectuer ce contrôle efficacement les MRC doivent obtenir, bien évidemment, une cartographie hydrologique de l'ensemble de la Côte-Nord, ce dont nous ne disposons pas, et nous n'avons pas, chez nous, les ressources pour le faire, soit engager des personnes ou procéder, ou mandater une firme, par exemple, pour procéder à ces études-là.

Considérant aussi le fait qu'il y a plusieurs prises d'eau sur le territoire, j'ai pas le nombre exact, mais il y en a un grand nombre, donc ça serait une recherche et des analyses qui seraient de longue haleine et très coûteuses.

Donc, cette cartographie, l'État en fait devrait fournir cette information puisque, selon nous, l'eau est une ressource de nature publique.

Combiné à l'analyse qui serait faite par l'État, on suggère également le dépôt d'un rapport annuel sur la qualité, la quantité et le taux de variation des eaux, ceci de manière à nous donner, aux MRC, les outils afin d'assurer une gestion efficace sur cette ressource.

Il y a également d'autres mécanismes, là, outre que le schéma, qui sont mis à notre disposition, là j'invite Linda à compléter ce sujet-là.

PAR MME LINDA TREMBLAY:

Donc, outre les schémas d'aménagement, il y a la gestion par bassin versant donc la Table des préfets est en accord avec le principe de cette gestion.

Cependant, on n'est pas favorable à du mur à mur, c'est-à-dire, que les modèles de gestion devront être issus d'initiatives régionales avec des modes de fonctionnement régionaux, et cela au besoin. Alors on a déjà deux (2) exemples qui sont en opération, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, et une qui est en voie d'être concrétisée à Manicouagan.

Ensuite il y a la classification des rivières, donc pour nous la classification des rivières est un exercice important. Cet exercice d'aménagement doit être réalisé selon nous en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme avec les mécanismes qui sont prévus à l'intérieur de la loi. Cet exercice est l'occasion de faire des consensus régionaux relativement à l'usage des rivières et permettre ainsi aux différents usagés de participer aux choix d'aménagement.

Donc ça, ça renforce les positions du schéma d'aménagement lorsque tout le monde y participe. Ça fait le tour pour les autres outils.

PAR M. YVES GENDRON:

Maintenant, on poursuit au niveau des infrastructures municipales et la gestion de l'eau. Le document de consultation fait état de problématiques dans les municipalités, principalement les petites municipalités, où on trouve souvent des avis pour faire bouillir l'eau. Donc le document suggère qu'il y a peut-être une problématique au niveau, là, de la qualité ou enfin des soins qui sont apportés par la municipalité pour ce contrôle-là.

Le document fait également état de toute la problématique au niveau de l'assainissement des eaux. Il y a plusieurs municipalités qui ont pas, justement, d'équipements de cette nature-là. Sur la Côte-Nord, principalement auprès des petites municipalités côtières, il y a pas de système d'assainissement des eaux, ou encore il y a pas de traitement au niveau de l'approvisionnement en eau potable.

La Table des préfets se dit d'accord avec la nécessité de moderniser les équipements municipaux soit au niveau traitement des eaux potables ou encore au niveau de l'assainissement des eaux, puis est également en accord avec la nécessité de permettre aux municipalités d'acquérir de tels équipements.

Toutefois, bon, ceci dit, il y a des programmes qui existent au niveau provincial pour inciter, pour aider les municipalités à se doter de ces équipements-là. On paie des fois quatre-vingt-cinq-quatre-vingt-dix pour cent (85%- 90%) de la facture, la municipalité met quinze (15%) dix-quinze pour cent (10%-15%) d'investissement.

Cependant, pour les petites municipalités qui sont, où le taux de taxes est assez élevé, et là je parle bien sûr des petites municipalités de la Côte-Nord, souvent dix pour cent (10%) sur un million (1 M\$), cent mille dollars (100 000 \$) par exemple, c'est beaucoup. Et elles n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour faire de telles acquisitions d'équipements.

Donc, pour aider à régler ces problèmes-là, la Table des préfets suggère la mise en place de fonds pour aider les municipalités, au niveau, premièrement au niveau du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures des équipements en place, et aussi un fonds pour favoriser l'implantation d'infrastructures pour la collecte et la distribution de l'eau, également aussi pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Chez nous c'est particulier, on a plusieurs municipalités côtières, et puis, juste pour vous donner un exemple, la cueillette de clams c'est une activité qui est présente chez nous, et des villages déversent leurs eaux usées directement dans le secteur des plages, donc il y a une contamination qui se crée. Donc c'est un problème qui est quand même important. Mais elles n'ont pas les ressources nécessaires pour acquérir de tels équipements.

Le problème de l'assainissement, c'est également un problème au niveau des particuliers, notamment quant à l'application du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, le fameux Q2.R8. En Basse-Côte-Nord, par exemple, ils n'ont pas vraiment, vu que c'est un sol qui est rocheux, ils n'ont pas de sol propice pour des systèmes d'épuration, là, à moindre coût. Bien souvent c'est possible, mais c'est assez coûteux et les gens sont pas toujours en mesure d'acquérir de tels équipements.

Au niveau de Caniapiscau on a le pergélisol, donc c'est un autre problème pour ce type d'équipement, et au niveau du TNO, bon, il y a toute la question de l'accessibilité qui est difficile lorsqu'on veut faire la vidange des fosses septiques, bon, les camions ne se rendent pas là.

Il y a un contrôle de la part des municipalités souvent qui est difficile et pourquoi appliquer un tel règlement quand les gens vont là deux (2) semaines par année. Donc, il y a toute cette question-là.

Donc au niveau, là, des équipements traitement des eaux usés pour les particuliers, la Table des préfets demande que le Q2-R8 soit modulé aux particuliers des régions dont la Côte-Nord.

Alors ça va pour moi. Maintenant la Côte-Nord dans le cadre de la mise en marché de l'eau. Linda.

PAR MME LINDA TREMBLAY:

O.K. L'eau doit être réservée prioritairement à l'approvisionnement en eau potable. Dans un deuxième temps, nous sommes favorables à ce que l'eau soit exploitée à des fins de commercialisation et d'exportation.

Cependant, l'exercice de commercialisation et d'exportation devra générer des retombées dans le milieu, sous forme de redevances, étant donné que nous considérons l'eau comme une ressource naturelle publique.

Concernant la deuxième et troisième transformation de l'eau, la Table des préfets est d'avis qu'elle doit se pratiquer à l'intérieur de la région où elle a été prélevée. Advenant que la deuxième et troisième transformation se fasse à l'extérieur de la région, nous suggérons qu'une taxe significative soit imposée à tout promoteur qui exploiterait l'eau sans la transformer sur place.

Alors ça c'est cohérent avec le discours de la Table des préfets à l'intérieur de tous les dossiers.

En conclusion, nous rappelons que les MRC ont la responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire par un schéma d'aménagement. Nous rappelons que les schémas d'aménagement sont des outils politiques sanctionnés par l'État, ainsi ce dernier doit respecter les choix d'aménagement et de développement régionaux qui y sont inscrits.

Et selon nous, ça sera vrai également dans le dossier de la gestion de l'eau. Et comme on le disait tout à l'heure, dans la seconde génération des schémas, on aura à prendre des positions relativement à ce dossier.

Nous rappelons aussi que les municipalités ont la responsabilité de gérer des plans d'urbanisme dans lesquels sont inscrits les choix locaux en matière d'aménagement et de développement et également les municipalités auront, dans leur révision de leurs plans d'urbanisme, à faire des choix en matière de gestion de l'eau.

Donc selon la Table des préfets, s'il y a une future politique nationale du Québec sur la gestion de l'eau, elle devra respecter le contenu des schémas d'aménagement et conséquemment celui des plans d'urbanisme.

Nous souhaitons donc que les choix politiques régionaux et locaux soient respectés par l'État québécois.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Alors, ça complète notre présentation. Alors, on va attendre vos questions bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les voilà, elles s'en viennent!

Alors merci d'abord du mémoire. Il est évident que la région a des problèmes tout à fait spécifiques et en un sens, je comprends votre peur du mur à mur. Il y a par ailleurs pas mal de gens qui nous demandent le mur à mur, parce qu'il y a des gens qui ont bien peur à tout ce qui serait pas uniforme partout de crainte qu'on soit plus laxiste dans un coin ou dans l'autre.

Une petite chose qui m'a beaucoup surpris, en page 8 de votre document, le deuxième paragraphe, à la fin, vous dites:

"Ce débat doit considérer la gestion des eaux souterraines sous l'angle d'une ressource naturelle publique, exploitable au même titre que les terres, les forêts, les mines, la faune et l'énergie."

Ça, je comprends ça c'est pas une opinion partagée, mais c'est une opinion légitime, il y a pas de problème.

Et dans ce contexte, vous dites :

"La gestion des eaux souterraines devrait également préoccuper le ministère des Ressources naturelles du Québec."

Évidemment il y a un "préoccuper", là. Est-ce que vous auriez tendance à donner la gestion des eaux souterraines au ministère des Ressources naturelles? Vous êtes vraiment les seuls à nous dire une chose comme ça, là. C'est...

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bon finalement, je vais essayer de répondre, c'est qu'étant donné que nous, on considère l'eau comme étant une ressource naturelle, alors on dit le gestionnaire des ressources naturelles au Québec c'est le MRN, donc c'est dans ce contexte-là qu'on l'a écrit comme ça.

En ce qui nous concerne, l'eau souterraine deviendrait une ressource naturelle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais ce que nous on présente comme mémoire, ça s'inscrit dans ce cadre-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que l'eau de surface n'est pas aussi une ressource naturelle?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Effectivement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et elle est pas gérée par le MRN?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bon écoutez, nous, on l'a peut-être pas dit, mais nous, dans notre esprit, quand une ressource est naturelle et publique, dans notre tête, c'est le MRN qui en est le gestionnaire. Parce ce que c'est une ressource naturelle.

PAR MME LINDA TREMBLAY:

J'ajouterais qu'également, ce commentaire-là, plus loin dans le mémoire on parle de droit de prélèvement possible sur l'eau souterraine, et habituellement, quand on parle de droit de prélèvement, en tout cas dans les expériences que l'on a, que se soit au niveau des mines, de l'hydroélectricité ou de la forêt, c'est le ministère des Ressources naturelles qui prélève ces droits- là, alors c'est dans cette optique-là également qu'on l'a intégré.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. merci. Madame.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Est-ce que vous imaginez un organisme ou une structure nationale pour la gestion de l'eau?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

On n'a pas poussé notre réflexion jusque là, nous on s'est dit, s'il y a une politique nationale, il y aura sûrement un ministère qui en sera le gestionnaire, puis ensuite, si vous suivez la logique de notre mémoire, vous comprendrez que nous en région, on veut être impliqué. On veut être impliqué, et dans la gestion, et dans les choses à dire aussi sur ce qui se passerait.

On n'a pas effectivement pensé à un organisme national, là, qui pourrait le faire. Il s'agirait peut-être d'y réfléchir.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bon et alors, allons-y pour le plan régional. Comment voyez-vous la résolution de conflit d'usage? Bon, vous êtes une MRC, il y a des municipalités, il y a dans certains cas, dans certains bassins versants, des industries, comment voyez-vous la façon de faire, de réussir une concertation?

Qui va la gérer, là?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bon écoutez, on a à gérer ce genre de conflit là régulièrement, au niveau des usages, quand on parle entre autres de l'urbanisme, et on a mis sur pied des mécanismes dans chacune des MRC et dans chacune des municipalités pour gérer ces conflits d'usage là.

Alors s'il y avait une problématique semblable dans la gestion de l'eau, il faudrait nécessairement prévoir un comité ou un organisme qui aurait à gérer ça au niveau de la MRC. Et d'ailleurs c'est pour ça que nous, on insiste beaucoup, dans notre mémoire, sur le fait que chacun des territoires de MRC soit considéré comme la région.

Parce que justement au niveau de ces choses-là, ce serait beaucoup plus facile à gérer plutôt que sur l'ensemble de la Côte-Nord parce qu'on sait que la Côte-Nord c'est quand même treize cents (1300) kilomètres de côte, là, puis le "no man's land", ça va jusqu'à finalement là où il fait assez 'fret' que ça dégèle pas l'été.

Donc finalement, tu sais je veux dire, c'est pour ça qu'on insiste beaucoup sur le fait que le territoire de la MRC soit considéré, justement pour que ce soit plus facile à gérer ces choses-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bon, ce que je comprends de votre mémoire, c'est qu'il y a la préoccupation eau de surface, mais il y a aussi la préoccupation eau souterraine.

Donc, des ruisseaux, des rivières, on peut dire, bon ça, c'est dans telle municipalité, telle MRC, bon, et même encore il y a des rivières qui traversent plusieurs MRC. Et l'eau souterraine, même si on devait finalement avoir une cartographie très précise, ça ça s'en va un peut partout, et ça dépasse parfois même des régions administratives.

Alors, dans cette perspective-là, est-ce que vous voyez, vous venez de me dire, nous voyons un organisme au sein de la MRC, pour gérer d'éventuels conflits, mais est-ce qu'il y a pas aussi une notion qui devrait être supra MRC?

PAR MME LINDA TREMBLAY:

Je vous répondrais là-dessus qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute question qui relève, c'est-à-dire qui touche l'aménagement du territoire dont vous avez soulevé la question de la cohabitation des usages, donc c'est une responsabilité politique en matière d'aménagement. Donc, c'est au niveau des MRC, à notre avis, de gérer toute la notion de cohabitation des usages. Et finalement, cette responsabilité-là est déjà dévolue au monde municipal en vertu de la LAU.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Mais pour répondre peut-être plus précisément à votre question, quand il y a des choses qui dépassent peut-être un territoire de MRC, nous, on a l'habitude en région, et on le fait déjà dans certains domaines, c'est quand il y a des problèmes, ou des dossiers, ou des sujets inter-MRC c'est que justement on allie les deux (2) MRC ou les trois (3) MRC concernées pour être capable de statuer sur ce problème-là.

D'ailleurs, la Table des préfets de la Côte-Nord existe dans ce but-là, pour traiter des enjeux inter-MRC qui touchent l'ensemble de la région. Parce que la Table des préfets de la Côte-Nord touche l'ensemble de la région 09.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur le Préfet, madame, monsieur.

Ce qu'on nous a démontré à l'occasion dans d'autres séances, c'est, d'une certaine façon, l'échec ou l'inadéquation du schéma d'aménagement pour la planification relative à l'eau.

D'une part parce que l'eau n'a pas de frontière, d'autre part parce peu de MRC ont développé une expertise, une connaissance, outre la protection des aires de captage, et la gestion de l'eau est beaucoup plus vaste que ça.

Est-ce que, ici dans la région, il y a des conditions particulières, qui feraient que le schéma d'aménagement serait particulièrement adapté à la gestion de l'eau, alors qu'ailleurs on me dit, bien finalement, c'est pas le bon outil, il faudrait le revoir, il faudrait voir si le schéma directeur de l'eau ne devrait pas être un outil qui aurait une certaine autorité ou une certaine priorité sur les schémas d'aménagement, quand on parle d'un bassin versant qui touche cinq (5) ou six (6) MRC, ce qui est souvent le cas?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bon regardez, effectivement, vous avez raison, parce que nos schémas d'aménagement de première génération ne touchaient pas ce point-là effectivement, uniquement pour ce qui est des aires de captage.

Cependant, il faut dire qu'on ne détient pas beaucoup d'informations non plus sur l'eau, et le débat n'avait pas été fait. Donc dans la première génération des schémas, c'est je pense compréhensible et normal qu'on n'y retrouve pas cette problématique-là.

Dans notre révision de schéma, qui va venir à terme dans les prochaines années, c'est bien sûr qu'on ne pourra pas, non plus, aller aussi loin que dans l'urbanisme par exemple, parce que finalement on n'a pas de données puis on n'a pas non plus, au moment où on se parle, on n'a pas non plus l'obligation de le faire dans ce sens-là, puis on n'est pas, il y a pas de volonté au niveau gouvernemental non plus, à date.

Nous autres on dit dans notre mémoire, s'il y a une politique qui est établie, puis qu'on a des connaissances nécessaires pour être capable de gérer ça d'une façon correcte, on pense que le schéma d'aménagement nouvelle génération pourrait être un outil.

Mais, comme je vous dis, au moment où on se parle c'est pas le cas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et quelle est la valeur ajoutée de la deuxième génération du schéma d'aménagement qui pourrait vous permettre de penser qu'il serait mieux adapter à la gestion de l'eau que le schéma première génération?

PAR MME LINDA TREMBLAY:

Bon, au niveau du contenu obligatoire, les orientations et les objectifs d'aménagement et de développement pourront être intégrés au niveau de la gestion de l'eau. Et c'est d'ailleurs l'intention des MRC de la Côte-Nord de le faire.

Ensuite, vous avez le document complémentaire dans lequel sont inscrites les normes minimales en matière d'urbanisme. et une chose que l'on a déjà, comme disait monsieur Gagné, ce sont les aires de protection de captage des puits.

Par la suite, toute la question de la classification des rivières. Donc, si on avait à le faire, on pourrait reconnaître officiellement le statut de certaines rivières, soit des rivières à saumon, et ça c'est déjà fait dans la première génération des schémas, des rivières patrimoniales, écologiques, etc., hydroélectriques. Alors nous, on a cette possibilité-là, parce qu'on affecte le territoire.

Également la gestion par bassin versant, on peut également faire des interventions à ce niveau-là.

Est-ce que j'en oublie? Ça fait pas mal le tour.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Sur les outils, là, relatifs aux rivières, vous avez mentionné la classification des rivières, le programme des rivières patrimoniales, vous mentionnez que vous seriez prêts à travailler dans ce secteur-là, mais avez-vous une opinion sur l'à-propos et l'utilité de ces propositions?

Par exemple, sur la classification des rivières. Parce que d'une certaine façon, les objectifs poursuivis par la classification des rivières pourraient être atteints, par exemple par la gestion par bassin versant.

PAR MME LINDA TREMBLAY

Disons que les deux (2) exercices sont très reliés, ça on peut pas nécessairement les séparer. Cependant, quand on parle de classification des rivières, on parle du statut d'affectation du territoire, et ce, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est de la responsabilité municipale, et ça passe par les schémas d'aménagement.

Donc c'est important que les municipalités soient impliquées dans l'ensemble du processus et puis même plus qu'impliquées, qu'elles en soient également les leaders. Et c'est d'ailleurs les résolutions qui ont été passées l'an dernier dans le cadre du débat.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Que les interventions, la gestion soit proche de la ressource, ou proche du territoire!

PAR MME LINDA TREMBLAY:

Au niveau de la classification?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, c'est ça que je comprends.

PAR MME LINDA TREMBLAY:

C'est-à-dire toutes les rivières qui traversent nos territoires, on doit voir à leur classification, mais par territoire de MRC.

Et s'il y a lieu de faire des débats inter-MRC, bon, comme disait monsieur Gagné, il y a la Table des préfets qui peut jouer ce rôle-là, et s'il y a d'autres régions administratives, on verra à ce moment-là. Peut-être avec d'autres Tables des préfets qui existent à l'extérieur de notre région.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ce qui m'étonne un peu dans ce sens-là, parce que vous semblez avoir un discours assez jaloux de l'autonomie régionale, l'autonomie des MRC, ce qui est à votre honneur, parce que c'est votre rôle de le faire, mais vous mentionnez que pour ce qui est de la connaissance, vous dites la cartographie hydrogéologique c'est l'État qui devrait nous fournir ça.

Alors qu'habituellement on dit, bien, si on a à prendre des décisions, on est proche du territoire, c'est habituellement à ce gestionnaire-là d'aller chercher la connaissance, quitte à demander des ressources pour le faire.

PAR M. GEORGES -HENRI GAGNÉ:

Bon écoutez, je suis content que vous appréciez notre jalousie à défendre notre territoire, mais aussi au niveau de la ressource, pourquoi on demande que ce soit l'État qui soit responsable de la cartographie, c'est qu'écoutez en région, actuellement, on n'a pas les moyens pour faire ces choses-là. Mais si vous comprenez bien notre mémoire et qu'on nous donne des redevances, à ce moment-là on pourra peut-être, justement, se servir d'une partie de ces redevances-là pour garder au moins notre cartographie à jour.

Mais au départ ça prend une cartographie de départ et actuellement, je pense pas que ce soit financièrement possible que les MRC soient capables de faire ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je note que vous semblez acquiescer au principe de la commercialisation et même de l'exportation de l'eau, ce qui est pas courant dans l'audience actuelle.

Et là vous avez un drôle de point de vue, vous dites:

"La responsabilité de faire des choix relativement à l'exploitation de l'eau souterraine à des fins de commercialisation et d'exportation, appartienne à chaque municipalité."

C'est-à-dire que vous ramenez pas cette décision-là à la MRC, mais vous la redescendez au niveau de chacune des municipalités.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

La problématique municipale est bien spéciale et puis nous, en Côte-Nord, on essaie de respecter le plus possible l'autonomie municipale.

Et ce qu'on dit dans notre mémoire, c'est quand des activités comme celles-là se passeraient sur un territoire de municipalité, la responsabilité d'émettre ou de contrôler tout ça, ce serait justement au conseil municipal et si ces activités-là se passent à l'extérieur des limites municipales, donc à ce moment-là ça deviendrait sous le contrôle de la MRC, parce que l'on sait que le conseil de la MRC est gestionnaire, ou fait état de conseil municipal sur l'ensemble du territoire non organisé.

Mais quand ça se passe dans les limites municipales, on veut respecter l'autonomie municipale et on veut que ces gens-là prennent ces responsabilités-là, quand, bien sûr, on connaîtra tous les tenants et aboutissants de la problématique de captation d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Habituellement, la finalité d'une politique publique, c'est d'orienter, d'encadrer, de baliser des mesures, des décisions et des initiatives dans un domaine donné, pour l'ensemble des intervenants.

Mais vous vous concluez en disant que la future politique sur la gestion de l'eau devra respecter les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme municipaux.

C'est à l'inverse de ce que l'on entend habituellement de la finalité d'une politique publique. Expliquez-nous donc le sens de votre recommandation.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bien, je pense que ça revient à ce qu'on disait tout à l'heure, c'est qu'on ne voudrait pas avoir de politique mur à mur.

Ce qu'on souhaite, finalement, c'est que s'il y a une politique sur la gestion de l'eau, que les MRC et le monde municipal soient impliqués dans cette politique-là au niveau de sa conception et également au niveau de sa gestion.

Et, dans ce sens-là, c'est pour ça qu'on conclut de cette façon-là, parce que, comme je vous le disais tantôt également, c'est qu'en plus de tout ça, on voudrait respecter l'autonomie municipale quand il y a des activités qui se passent sur les territoires des municipalités ou des MRC.

Mais la prémisse de ça finalement, c'est de vous dire que la politique ne devrait pas être mur à mur et les gens des régions devraient être impliqués dans la conception de cette politique-là sur chacun des territoires des régions.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais est-ce que vous admettez que les grandes orientations, les principes de base appartiennent quand même à une politique globale?

PAR GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Une très brève question, quinze (15) secondes.

Vous dites que vous semblez trouver que le trente (30) mètres de périmètre de protection pour le captage de l'eau souterraine n'est plus suffisant, alors est-ce que vous avez un autre ordre de grandeur maintenant, pour la deuxième génération?

PAR YVES GENDRON:

Bon, ça dépend des particularités. Bon, effectivement, peut-être que dans certains cas c'est suffisant, mais il faut comprendre que, en plus de l'aire de captage, il y a l'aire d'alimentation, surtout en termes d'eau souterraine.

Comme je vous disais tantôt, là, en fonction de la LAU, il y a des possibilités pour la MRC d'aller gérer les usages, les activités, le zonage dans l'aire d'alimentation afin de protéger la ressource.

Donc, on veut pas donner, là, une norme fixe, mais selon les informations, là, qui pourraient être obtenues, là, auprès de la cartographie hydrogéologique, ça pourrait nous permettre d'adapter, là, une réglementation qui serait plus, en tout cas qui correspondrait davantage à la problématique de l'aire de captage et de son aire d'alimentation.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Du cas par cas?

PAR M. YVES GENDRON:

Du cas par cas, effectivement. D'ailleurs il y a des outils qui ont été mis à la disposition des municipalités pour déterminer les aires de protection, tant au niveau du captage que de l'aire d'alimentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans la gestion par bassin, vous voulez pas le modèle COBARIC généralisé?

PAR MME LINDA TREMBLAY:

Bien, c'est comme on disait tout à l'heure, c'est que chaque région devrait déterminer sa méthode, c'est-à-dire son modèle, et puis sa façon de fonctionner. Parce que, comme on disait tout à l'heure, il y a déjà deux (2) comités qui existent en Haute-Côte-Nord, il y en a un qui est en voie d'être formé à Manicouagan, donc on pense que, oui COBARIC, c'est bon, mais peut-être que nous on pourrait l'adapter plus à notre contexte géographique. Parce que COBARIC...

PAR LE PRÉSIDENT:

Si l'État décide que la bonne manière de gérer l'eau maintenant, c'est d'y aller par bassin versant, il y a de la littérature là-dessus, il y a beaucoup d'expériences en cours, de différents types, de toutes sortes de comités, comment l'État va pouvoir arriver à faire une gestion par bassin cohérente, s'il ne donne pas un cadre de référence, en disant, c'est ça, un comité de bassin ou une gestion par bassin, ça veut dire telle chose, telle chose, telle chose et il y a tel, tel, tel produit attendu, ça peut-être un plan, un schéma directeur ou...

Mais il faut bien qu'il y ait des fruits attendus d'un bassin versant, sinon tout le monde - parce que si le monde demande de l'argent, demande des procédures, demande une définition du territoire....

PAR MME LINDA TREMBLAY

Ça empêche pas un canevas de base, mais ce que l'on veut, c'est de la latitude à l'intérieur du canevas de base; c'est-à-dire que si on veut aller plus loin, on va pouvoir aller plus loin, et s'il y a certains aspects sur lesquels on est plus ou moins à l'aise, on veut ne pas être obligé d'y aller.

Donc, encore une fois, ça revient au principe du mur à mur, là, on veut pas un modèle "canné", une recette toute faite finalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, alors je pense que ça nous donne une bonne idée de vos volontés, de vos attentes, merci beaucoup.

On s'excuse pour le bruit qui nous arrive en arrière, c'est un petit peu dérangeant....

Merci beaucoup monsieur le Préfet, madame, monsieur, merci.

CORPORATION D'AMÉLIORATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterai maintenant, la Corporation d'amélioration et de protection de l'environnement, la CAPE.

Alors bonsoir messieurs!

PAR M. DENIS CARDINAL

Bonsoir, alors je me présente, moi c'est Denis Cardinal, je suis directeur général de la CAPE, la Corporation d'amélioration et de protection de l'environnement, je vais laisser Serge se présenter.

PAR M. SERGE PARÉ:

Serge Paré, je suis président de la CAPE depuis sa fondation, et on est impliqué beaucoup dans la protection de l'environnement dans la région.

PAR M. DENIS CARDINAL:

Alors juste pour résumer en commençant, la Corporation d'amélioration et de protection de l'environnement c'est un organisme sans but lucratif, qui existe depuis tout près de dix (10) ans.

Alors on est impliqué dans le milieu, dans la région, à différents niveaux, dans différents dossiers. On a été actif au niveau de la gestion des matières résiduelles, l'éducation environnementale, particulièrement ces dossiers-là, mais de façon générale on est préoccupé, évidemment, par tout ce qui touche la protection et l'amélioration de l'environnement dans la région.

Alors de la façon dont on va fonctionner, c'est Serge, qui est aussi biologiste et professeur au Cégep de Baie-Comeau, qui a rédigé en majeure partie le mémoire, c'est-à-dire en totalité je dirais, le mémoire, mais évidemment en nous consultant, il faut lui donner ce qu'il a, il a fait quelque chose de très intéressant.

Ce qu'on veut faire ressortir nous aujourd'hui, c'est davantage je dirais des questionnements aussi qu'on a, des préoccupations qu'on a, des inquiétudes qu'on a, peut-être pas nécessairement des positions très précises, on ne se sentait pas nécessairement très à l'aise de dicter des choses.

On arrive quand même avec des suggestions, des idées, que je crois intéressantes, on voulait que se soit le plus proche possible de la population, c'est quand même notre rôle aussi d'essayer de se rapprocher de monsieur tout le monde, dans ces sujets-là.

Alors je vais laisser Serge vous présenter le mémoire, un résumé, et après ça on pourra évidemment répondre aux questions.

PAR M. SERGE PARÉ:

Notre mémoire est un peu différent de celui de la MRC. OK Comme vous avez pu lire, c'est un peu la vision écologie de l'eau.

Donc à notre avis l'eau n'est pas qu'une simple ressource, c'est un élément indispensable à tout système vivant, puis qui ne peut être considéré comme une ressource, comme la forêt, les mines, et ne peut être considéré que d'une façon écosystémique, donc l'eau c'est un élément des écosystèmes, puis c'est un élément des êtres vivants.

Le cuivre, on en a peut être un peu dans nos systèmes, mais le cuivre comme tel, on peut pas dire que ça fait partie de l'écosystème autant que l'eau.

Il faut avant tout connaître toute la dynamique de chaque étape du cycle de l'eau, parce qu'il faut le voir globalement. Faut voir l'eau pas comme une simple ressource, pas rien que comme l'eau souterraine ou l'eau de surface, il faut la voir dans son ensemble.

La quantité et la qualité de l'eau, au travers les écosystèmes, dépendent de l'intégrité de tous ces écosystèmes. Toute action dans un écosystème d'un "biome" donné entraîne des répercussions sur les autres écosystèmes à court ou à long terme, et même à très long terme.

C'est pourquoi la gestion par bassin versant nous semble être la meilleure façon pour bien gérer la ressource eau, parce qu'il faut la voir de façon écosystémique.

Si on regarde un peu dans le mémoire, je vais vous référer quelques textes, l'eau au Québec, o.k., pourquoi on s'en occupe aujourd'hui? C' est parce qu'on s'est aperçu qu'il en manquait ailleurs. Donc, il manque de l'eau dans le Middle-Ouest américain, il en manque en Californie, il en manque dans d'autres pays dans le monde. Donc, on s'est aperçu que ça devenait une ressource lucrative.

Donc si on regarde ça, si vous voyez dans le mémoire, il y a un monsieur que je cite assez souvent, François Durand-Dastès, il dit ça comme ça:

"L'eau potable coûte environ mille (1000) à deux mille (2000) fois moins cher que le pétrole, dix mille (10 000) fois moins cher que le lait, et beaucoup beaucoup moins cher que le whisky. Pourtant, comme l'air, l'eau est indispensable à la vie."

Les économistes traduisent cette constatation en leur langage, en disant que l'eau a une très forte valeur d'usage, mais une faible valeur marchande, au moins dans les circonstances les plus communes.'

Mais là ça change, quand on sait que l'eau, ça pourrait être un moyen très lucratif pour le Québec, ça change beaucoup dans ce sens-là. Donc c'est pour ça que l'on ne peut pas considérer l'eau seulement comme une ressource simple.

Si on regarde l'eau, faudrait voir un peu, on peut pas parler de la gestion de l'eau sans parler de la gestion de la forêt, sans parler de la gestion des mines, sans parler de la gestion de l'écosystème en entier. Quand on coupe des forêts, on a un pied aussi dans le cycle de l'eau, parce que la forêt, par l'évapotranspiration, par ses racines, fait que le cycle de l'eau se déroule selon la normale. Donc on peut pas seulement regarder l'eau comme une ressource simple.

Aussi, si on regarde encore comment est-ce qu'on voit l'eau, encore monsieur Dartès:

"Les hommes ont pris l'habitude de considérer que l'eau douce est une ressource essentielle pour laquelle ils n'ont pas à payer ou à faire des efforts. L'économie et les types de consommation modernes augmentent les besoins d'eau pour chaque homme; ensuite et surtout, la population humaine est dans un état de croissance rapide"

Donc, il y a plein de contexte national et international qui nous porte à revoir notre gestion de l'eau.

Comme au Québec, o.k., il y a des questionnements à chaque chapitre dans le rapport, là, sur la documentation, la consultation publique. Une dit, comment est-ce qu'on va placer le Québec au point de vue international par rapport à l'eau? Ça peut ressembler à ça, je peux vous la ressortir la question, excusez:

" De quelle façon devrait-on positionner le Québec dans les débats internationaux visant à gérer l'eau de manière durable?"

O.k. C'est une question sur le chapitre "L'eau un enjeu stratégique mondial".

Moi, je pense qu'on n'a pas de leçon à faire à personne au Québec, on la gaspille d'une façon éhontée; quand on voit les gens arroser leurs parterres ou leurs entrées, quand on voit le gaspille de l'eau qui se fait ici, quand on voit aussi toutes les multiples législations pour gérer l'eau. Il y a un ministère qui la gère à quelque part, l'autre à un autre endroit, donc, il faudrait premièrement, au Québec, faire une législation pour l'eau, faire une seule législation pour l'eau et puis ensuite l'appliquer d'une façon convenable.

Aussi, il faut vraiment commencer à penser à protéger nos lieux humides, à protéger et à investir de l'énergie sur la dynamique de l'eau, de l'eau souterraine, la dynamique de l'eau de surface.

Ici, on prend une rivière, on dit, bon bien, o.k. là, on va faire des barrages dessus, on vous donne tant de millions. C'est correct, c'est bien le fun, mais il faut penser que l'eau c'est avant tout un élément de l'écosystème.

On peut pas arriver, puis mettre un barrage sur une rivière, ou pomper l'eau d'une façon, comme le pétrole, on peut pas imaginer de pomper l'eau comme du pétrole, c'est inadmissible. Puis je me dis que le gouvernement comme tel, il voit ça un peu comme un moyen de sortir certaines régions du marasme économique. Il y a de l'eau en masse, là, on va faire des sous, on va la vendre puis on va faire des emplois.

Mais, ça c'est impossible, on peut pas vendre de l'eau en vrac comme on vend du pétrole. Le pétrole c'est une ressource qui a comme aucun impact à quelques milliers de mètres sous terre, tandis que l'eau c'est vraiment, là, comme on dit, un élément des écosystèmes. Donc, on peut pas voir l'eau de cette façon-là.

Il est important qu'on prenne en main notre ressource. Les compagnies multinationales qui voient, ailleurs dans le monde, que les gens manquent d'eau, qui voient la possibilité d'en vendre, vont faire beaucoup de lobbying auprès du gouvernement, pour faire pencher la balance de leur bord. Donc, ces compagnies-la, eux autres, ils ont pas la vision écosystémique, ils ont la vision vraiment économique.

Comme dans notre rapport, on le marque, il y a beaucoup de l'ALENA, le GATT, il y a rien de précis dans ça, sur la façon de gérer l'eau. Puis comme on dit aussi dans notre mémoire, si on rouvre le robinet, je suis pas sûr qu'on va pouvoir le fermer face aux multinationales.

Moi je vois, comme on a vu aussi, les compagnies veulent faire de l'argent comme de l'eau, avec notre eau à nous autres, ou l'eau d'ailleurs dans le monde. Et puis, aussi ils ont une grande soif, mais ils ont une soif d'argent face à tout ça.

Donc, il faut vraiment, premièrement, gérer notre eau avec des législations efficaces, de façon écosystémique par bassin versant, peu importe si c'est COBARIC ou - mais il faudrait que ça soit le même barème, sur un plan uniforme.

Ensuite, il faudrait aussi arrêter de la gaspiller, puis, à partir de là, peut-être qu'on pourra penser à la vendre, l'eau. Mais pas vendre d'une façon industrielle; si on réussit en masse à couper le gaspille qu'on fait, peut-être qu'on pourrait vendre le surplus disponible. Ça veut dire que si chaque municipalité est capable de gérer son eau d'une façon intelligente, donc s'ils disposent d'un surplus d'eau, bien ce surplus d'eau là pourrait être vendu.

Mais commencer à aller pomper un peu n'importe où, à prendre cinq pour cent (5%) de l'eau qui sort de la Manic, mettre ça dans des bateaux puis envoyer ça ailleurs dans le monde, je pense pas que c'est une bonne façon.

Puis aussi, à qui cette eau-là va-t-elle servir dans le monde? Ça va servir aux pays qui ont de l'argent pour l'acheter, l'eau; ça va pas nécessairement servir aux pays qui ont pas d'eau, puis qui ont pas de sous non plus. Donc il faut voir ça aussi de cette façon-la.

Souvent dans le mémoire, on fait une remarque, le Québec dit, aïe, fédéral, venez pas jouer dans notre plate-bande, là, c'est notre territoire, c'est notre eau. Bien, c'est contraire ça au développement durable, ça.

O.K., souvent dans les documents du gouvernement, on dit que l'eau souterraine c'est une ressource dynamique, o.k., on sait pas d'où elle vient, on sait pas d'où elle part souvent. Bien l'eau qu'il y a dans notre territoire au Québec, elle vient d'ailleurs, mais elle va ailleurs aussi. Ça veut dire que la gestion qu'on va faire de l'eau au Québec, il faudrait pas qu'elle soit différente de celle de l'Ontario, des États, ou des autres provinces. Il va falloir un accord global pour que la gestion de l'eau soit assez uniforme.

Donc, il faut vraiment s'enlever l'idée de vendre de l'eau en vrac, au Québec, même si ça paraît très intéressant sur le point de vue économique.

Je vais faire ressortir quelques points de notre mémoire. À un moment donné, on voit que le gouvernement, écoutez, il signe des traités; si on pense à Rio, O.K., il a signé un traité, puis il a fait aussi un plan stratégique sur la biodiversité. Là, dans ça, il parle d'éducation populaire, mais sauf que, o.k. il faut éduquer les gens, faut vraiment leur dire, bon, faites attention aux ressources, à la biodiversité. Mais d'un autre bord, le ministère de l'Éducation coupe dans l'éducation.

Par exemple, quand on parle de biodiversité dont l'eau est un élément important dans tout ça, souvent les gens en science de la nature, ceux-là qui étudient au cégep, qui s'en vont à l'université, dans les compétences du ministère de l'Éducation, il y a aucune compétence pour les cours de biologie, seulement pour un cours de biologie. C'est un peu bizarre quand le cours s'appelle sciences de la nature.

Dans le cours de technique forestière, on parle de développement durable, là, on se souvient du film de Richard Desjardins, bien dans les compétences qui ont été énoncées par le ministère, il y a aucune compétence sur l'écologie puis le développement durable; il y a aucune compétence qui concerne la vision écosystémique de ça. Les ingénieurs forestiers disent, ah bien là on va l'enseigner, mais c'est pas rien que des livres, ça vient de plus profond que ça la croyance sur la biodiversité.

Donc souvent le gouvernement a des bonnes intentions, mais d'un autre côté il coupe. Donc, l'éducation ça se fait - je me demande souvent si le ministère de l'Éducation sait qu'il y a une stratégie québécoise sur la biodiversité. Parce que là, comment est-ce qu'on peut enseigner aux jeunes la biodiversité, le respect de l'environnement et la conservation des ressources, si on n'a plus les moyens pour leur enseigner.

Puis c'est la même chose pour les organismes non gouvernementaux comme nous autres, on est près du monde pour les sensibiliser à la conservation des ressources, mais on n'a plus les moyens de le faire.

Donc c'est un peu notre vision, o.k., puis il faudrait commencer pas mettre en premier la vision écosystémique, puis quand cette vision-là sera bien claire, après on pourra voir la vision économique. Faudrait pas que les lois du marché l'emportent sur les lois de l'environnement.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

D'abord permettez-moi une toute petite curiosité, dans les activités de votre groupe vous parlez d'un casino environnement, pouvez-vous, juste que je comprenne?

PAR M. DENIS CARDINAL:

Bien, c'était plutôt une activité visant à faire la promotion d'un concept qu'on appelait, dans ce temps-là, les enviro-équipes qui a, malheureusement a pas pu poursuivre, faute de financement, mais c'était plus amusant qu'autre chose, c'était pas dans le but de faire la promotion de loterie ou peu importe, là, dans la région, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une proposition que vous faites et qui est très controversée, là on ramasse les opinions les plus contrariées, les plus contrastées, c'est le compteur d'eau. Et vous, vous estimez que c'est un outil essentiel de gestion.

PAR M. SERGE PARÉ :

Bien, c'est comme on donne l'exemple, c'est comme une gestion financière, il faut savoir comment qu'il rentre de sous dans notre compte pour savoir comment est-ce qu'on peut en dépenser. Si on sait pas comment d'eau on dépense, si on sait pas comment d'eau qui sort de nos robinets, comment est-ce qu'on peut la gérer? Donc, c'est bien logique à ça.

Donc les compteurs d'eau on voit pas ça comme un système de taxation, c'est comme un système de gestion.

Donc, comme je vous disais tantôt, les gens arrosent leurs gazons d'une façon, là, o.k., il vient de pleuvoir, puis la "hose" est là, puis en pleine journée, ça sert à rien. Donc avec un petit compteur d'eau, peut-être que ça aiderait les gens un peu à réfléchir sur leur consommation, en plus d'une bonne sensibilisation populaire.

Donc les compteurs d'eau, c'est pas pour ramasser des taxes, c'est pour faire une gestion, entrée et sortie de l'eau. Donc on pense bien que ça pourrait fonctionner, on n'est pas des experts, c'est un avis.

PAR DENIS CARDINAL::

Je dirais que c'est aussi un moyen d'éducation parce que c'est vrai que les gens ont souvent l'impression, parce qu'il y en a beaucoup, que l'eau c'est une ressource inépuisable, qu'il y a pas de problème, on va en avoir puis il y en a en masse, puis on voit des excès comme serge dit.

Moi j'ai vu des gens, à différents endroits, installer des arrosoirs à bascule sur les bancs de neige pour faire fondre les bancs de neige; je veux dire à quelque part, il y a un méchant gaspillage, là. Ou laver des entrées avec l'arrosoir, parce que - et puis tu questionnes ces gens-là, puis j'en ai dans ma belle famille, puis il y pas de problème, on questionne puis c'est ça, c'est que la perception des gens c'est que de l'eau, il y en a en masse, ici, il y a aucun problème, pourquoi qu'on se priverait.

Ça fait qu'il y a toute une question de gaspillage, d'éducation à la population, aussi de changement d'habitudes de consommation.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous avez commenté abondamment l'approche écosystémique, expliquez-nous donc un peu c'est quoi, gérer de façon écosystémique. Parce que vous avez parlé de l'eau, mais on est resté sur notre appétit, sur les écosystèmes aquatiques, sur les milieux naturels.

Quelle est l'interaction entre les deux que vous y voyez, est-ce que les milieux naturels, comme les zones humides, par exemple, dans une gestion globale de l'eau ont autant d'importance que le liquide H₂O dans votre esprit?

PAR M. SERGE PARÉ:

O.K., pour la dernière partie de votre question, au Québec, voilà, ça fait depuis plusieurs années, on a drainé les lieux humides, le long du fleuve, le long des rivières, pour les remplacer. Par la suite on s'est aperçu que les rivières et le fleuve commençaient à être pollués de plus en plus.

Les lieux humides, qui sont riverains, en la bordure des rivières ou du fleuve, c'est des usines de dépollution encore plus efficace que nos usines qu'on a là. Donc ces lieux humides là, quand on parle de la vision écosystémique, c'est ça le problème, parce que ce sera pas facile de s'attaquer à ça.

Si vous pensez à l'eau comme telle, c'est que moi, quand je vois l'eau, je vois tout, je vois les nuages, je vois l'eau qui nous tombe sur la tête, qui va dans le sol, qui percole, qui s'évapore. Donc quand je vois...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est le concept de cycle de l'eau.

PAR M. SERGE PARÉ:

De cycle de l'eau que c'est important de voir, et il va falloir voir ça en premier, avant de regarder à vouloir pomper dans une nappe phréatique.

Et puis il va falloir regarder, bon, comme là ici, sur la Côte-Nord, on a un problème, o.k., quand on coupe la forêt, on laisse une bande, je pense de trente (30) mètres sur le long des rivières et puis des cours d'eau, mais la plupart des arbres qu'on a ici, c'est des épinettes noires, donc ils tombent. Donc ils sont plus là pour filtrer l'eau qui coule dans le sol, pour pas qu'elle arrive dans les rivières.

Donc il faut voir ça globalement. Chaque écosystème, comme je vous ai dit tantôt, o.k., ils sont reliés ensemble, comme les engrenages d'une montre. S'il y a un petit engrenage qui brise, la montre va peut-être prendre du retard ou prendre de l'avant, mais elle fonctionnera pas bien.

Donc si on pense à une tourbière, si on pense à un marais salé, un marais d'eau douce, si on pense à une forêt ou un autre écosystème quelconque, dans le cycle de l'eau, dans l'évapotranspiration, dans la filtration de l'eau qui va vers les cours d'eau, ils ont leur rôle.

Donc je vous dis, c'est pas facile, c'est peut-être utopique de penser ça, qu'il faudrait voir la vision écosystémique, mais là on n'a pas le choix. Parce que là, c'est pas comme du pétrole, c'est pas comme aller dans une mine, recueillir tout le minerai puis après ça la mine ferme.

On pourra pas prendre l'eau, la pomper puis ensuite dire, bon bien, il y en a plus là, on va aller ailleurs. Il va falloir vraiment, là, connaître vraiment à fond la dynamique des eaux souterraines, et puis la dynamique de l'eau comme telle.

Donc si on regarde tous les exemples qu'il y a dans vos documents que vous avez fournis, o.k., l'approche par bassin versant, ils le font ailleurs dans le monde, puis ça fonctionne.

Comme en Australie c'est assez intéressant comment est-ce qu'ils font ça; eux autres, ils ont une vision un peu aborigène, donc - mais quand même, il va falloir revenir à la base de ça, pas la vision économique de l'eau, la vision écosystémique, écologique, son rôle écologique avant d'aller vouloir la pomper.

Mais je suis pas un expert en la matière, mais il faut partir de là.

PAR M. DENIS CARDINAL:

Mais je dirais aussi, pour ajouter, dans le fond, on s'inquiète beaucoup des répercussions sur la faune et les habitats, de commencer à prendre les eaux souterraines, à commercialiser l'eau, à l'exporter, c'est ça, c'est dynamique, on sait pas quelle répercussion de capter l'eau dans un secteur va avoir sur un habitat donné. On a un marais salé, aussi, dans la région, et puis on sait qu'il peut y avoir des impacts relativement importants.

Il y a eu certaines années, une année en particulier où il y a eu entre autres, au niveau du marais, une petite tranchée qui a été faite, dans une optique louable sûrement, sauf qu'on s'est rendu compte que cette tranchée-là, l'impact qu'elle avait, l'optique c'était pour canaliser l'eau, mais ça avait asséché le tiers du marais, donc tout un impact.

Et c'est ça qu'on veut, on veut que les gens, on veut être rassuré aussi sur le fait, est-ce qu'on va vérifier quels sont les impacts sur la faune et ses habitats de commercialiser et de capter les eaux souterraines.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Paré, vous avez mentionné l'Australie qui a une vision aborigène, est-ce que vous croyez qu'ici, la philosophie, les valeurs, les croyances et spiritualités de nos communautés amérindiennes peuvent être inspirantes pour la gestion de l'eau?

PAR M. SERGE PARÉ:

Je le sais pas. C'est à cause que là, j'ai donné l'Australie en exemple. Il faut dire qu'au Québec, on n'a pas une mentalité de vision à long terme.

L'environnement, c'est que souvent - O.K., si on pense à la baie des Anglais, juste à côté, là, elle est polluée en masse; dans ce temps-là, on n'avait pas la préoccupation environnementale, o.k.

Comme la baie qu'il y a ici, avant c'était une belle plage sableuse; là, c'est une baie des copeaux. Ils ont fait un beau parc dessus, là, mais dans ce temps-là, on n'avait pas cette préoccupation-là. Mais cinquante (50) ans plus tard, bien, ça coûte des milliards à restaurer.

L'environnement, c'est un investissement à court terme dispendieux, mais un investissement à long terme extrêmement avantageux. Un environnement en santé, c'est des gens en santé et puis c'est une économie en santé. Mais ça, c'est pas au bout de quatre (4) ans, là, c'est au bout de dix (10) ans, vingt (20) ans et même plus.

Donc il faut voir plus loin un peu. Et puis au Québec, on manque ça un peu.

Et puis pour voir la vision amérindienne, je peux pas dire c'est quoi leur vision de l'eau, mais je pense qu'ils ont une vision aussi économique de l'eau, eux autres aussi. Ils sont pas mieux bien bien.

Donc il faudrait plutôt voir, comme je vous ai dit, vraiment s'attarder - et puis de toute façon, selon le rapport de Rio, le gouvernement a signé des choses, puis il se doit de procéder de façon écosystémique, sur tous ses projets, et puis il se doit de garder la biodiversité pour tous les projets qu'il va faire. Donc il a pas le choix, le gouvernement, s'il veut respecter sa signature de Rio, de le faire de façon par bassin versant ou avoir la vision écosystémique.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Deux (2) questions, et je vous ramène sur les compteurs, moi.

Vous avez abordé le sujet, mais en ne parlant que des simples citoyens, et vous avez dit, vous avez bien répondu à monsieur Beauchamp, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, que vous ne les voyiez, vous, qu'à titre indicatif seulement, et non pas pour de la taxation, si je vous ai bien compris.

PAR M. SERGE PARÉ:

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mais est-ce qu'à ce moment-là, vous garderiez le même principe pour un compteur chez Donohue, un compteur chez Abitibi ou chez la pisciculture Beauchamp? Est-ce que votre principe est universel?

PAR M. SERGE PARÉ:

C'est une bonne question!

Bien être gestionnaire, mettons, en premier lieu ce serait à titre de vérification d'eau. Mais à un moment donné, de par les mesures qu'on pourrait prendre, si on voit que le captage d'eau devient un peu trop élevé, bien là, on a moyen de leur dire, bien écoutez, une compagnie du même gabarit que vous, il prend tant de mètres cubes par année, puis vous autres vous en prenez tant.

Donc ce serait, comme Denis a dit, un moyen de sensibiliser. On dit, bon bien là, si vous continuez à en prendre autant, peut-être qu'on va vous taxer sur le surplus que vous prenez. Et puis ça, ce serait autant pour les particuliers. Donc ce serait un moyen de sensibiliser, parce que là, on pourrait mettre des chiffres.

Aujourd'hui, notre société, elle comprend seulement si on a des chiffres. La valeur comme telle d'une chose, il peut y avoir une valeur écologique, mettons, mais si on veut protéger l'écosystème il faut mettre des sous sur l'écosystème. Un chevreuil, ça coûte mille piastres (1000 \$) par chasseur, parce qu'il faut qu'ils dépensent du gaz, du fusil, ça, ça, ça. Donc là, on

est capable de protéger un ravage de chevreuils, parce qu'on sait que s'il y a tant de chasseurs qui vont là, mille dollars (1000 \$) par chevreuil, ça rapporte tant.

Bien l'eau, ça fait la même affaire. On dit, vous en prenez tant, mais si vous abusez, vous allez payer.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Alors donc, vous imaginez qu'à un moment donné il y aurait un seuil, là?

PAR M. SERGE PARÉ:

Bien, il faut qu'il y ait un seuil, parce qu'on gaspille bien trop l'eau.

Comme ailleurs dans le monde, il y a des gens comme en Afrique qui font dix (10) milles, dix-vingt (10-20) kilomètres pour aller chercher de l'eau dans leur cruche, puis quand ils reviennent à la maison, elle est à moitié pleine. Tandis qu'ici, avec notre eau, on arrose les bancs de neige pour qu'ils fondent plus vite. À un moment donné, il faut avoir une conscience.

Et puis cette conscience-là, le seul moyen de l'avoir, c'est dire, bien tu en as pris tant, si tu en prends trop, tu vas payer.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mon autre question, elle, elle était plus d'ordre national par exemple, là, parce que quand on fait un chiffre, une norme disant, il y a tant de consommation par tête de pipe au Québec, c'est une moyenne, mais il y a des grands centres, comme Montréal, où selon les papiers qui nous sont déposés, il y a à peu près quarante pour cent (40%) de fuites dans les infrastructures municipales, bon, il y a perte d'eau parce que l'infrastructure n'est plus adéquate ou il y a des réparations, etc. Il y en a probablement ici, dans les systèmes aussi à Baie-Comeau; peut-être de moins grand ordre d'importance mais!

Est-ce que cela, ça vous interpelle aussi?

PAR M. SERGE PARÉ:

Oui, c'est sûr qu'il y a des choses, c'est sûr que quand on pense à une politique de gestion de l'eau au Québec, on pense aussi pas rien que sur le point de vue des écosystèmes, lacs, rivières, etc., il va falloir penser au niveau municipal aussi, de réviser aussi peut-être, ça va coûter des sous, mais à un moment donné, il va falloir mettre l'énergie puis les sous pour justement économiser cette ressource-là.

Parce que plus ça va aller dans le temps, plus il va manquer d'eau ailleurs dans le monde. Et puis plus les gens vont nous regarder d'un oeil, vont dire, vous autres vous en avez de l'eau, qu'est-ce que vous faites pour l'économiser.

Ça fait que si un village a des fuites et puis il s'en occupe pas, bien, ce serait peut-être à la municipalité aussi d'être interpellée par le gouvernement ou un autre organisme, de dire, bien là, règle tes problèmes.

Mais ça va jusque là, la gestion de l'eau, ça va municipal, et individuel, et puis aussi au niveau écosystème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre groupe insiste beaucoup, dans son mémoire, je pense aussi c'est beaucoup votre action, sur la dimension éducation; on sent que c'est votre préoccupation, c'est votre créneau en un sens.

Avez-vous quelques idées folles sur la sensibilisation ou l'éducation de la population? Vous semblez beaucoup inquiets des gestes irresponsables individuellement, mais en termes - et dans votre mémoire, il y a beaucoup de choses sur le ministère de l'Éducation et sur la formation dans certains cours - mais si vous aviez à résumer de manière succincte, là, l'essentiel de ce que vous voudriez faire en éducation, par rapport à l'eau, ce serait quoi?

PAR M. DENIS CARDINAL:

Bien, si on parle d'éducation et de sensibilisation auprès de la population, on a déjà mené des campagnes pour essayer de changer des habitudes de consommation, des habitudes de vie qui sont bien ancrées, on donnait des exemple tout à l'heure.

C'est sûr que d'être en mesure - on a des idées, ça c'est pas un problème, c'est l'argent souvent qui manque, c'est ça le problème. Alors mener des campagnes, rejoindre les gens, essayer d'expliquer un peu les alternatives, un peu comme on le fait maintenant un peu plus au niveau de la gestion des matières résiduelles, les résidus domestiques dangereux, je pense que l'eau, on peut aussi arriver à sensibiliser, informer la population, éduquer les gens à une meilleure consommation, meilleure utilisation de la ressource eau, leur faire comprendre qu'est-ce que c'est, la ressource eau aussi, dans son ensemble.

C'est sûr que ça on peut, comme vous le disiez, c'est un secteur dans lequel on est habitué je pense d'intervenir. Sauf qu'évidemment, les moyens sont beaucoup moins là maintenant.

PAR M. SERGE PARÉ:

Ce serait de montrer aux gens la valeur de l'eau; les gens connaissent pas le coût de l'eau. Moi personnellement, je sais pas comment - j'ai une taxe sur l'eau, mais c'est quoi le coût réel d'une municipalité pour pomper l'eau, c'est quoi les coûts pour arranger la pompe, c'est quoi les coûts pour refaire les tuyaux. Ça, on le sait pas.

Donc si les gens voient tout l'argent que les municipalités, que les gens mettent dans le système d'aqueduc, bien là, peut-être qu'il y aurait un peu plus, o.k., on dit, bon si je fais attention avec mon eau, bien, je vais économiser.

Donc aujourd'hui, c'est beaucoup l'argent qui mène. Si on est capable de montrer aux gens que l'économie de l'eau, c'est bon parce qu'ils vont avoir plus de sous dans leurs poches, et que parallèlement c'est pour l'environnement, parce que là c'est ça qui est important, bien là, on aurait - mais il faut y aller par la vision économique.

Et les compteurs d'eau, ça servirait à ça un peu. Je veux dire, bon, on a de l'eau mais si tu le dépases, tu en auras plus d'eau. Donc c'est dans ce sens-là, mais il faut y aller par économie, ça coûte tant pour avoir ton eau mais aussi, l'eau, ça sert à ça, ça, ça. Donc l'importance de l'eau sur le point de vue écosystème. Mais il faut y aller sur le point de vue économique en premier.

PAR M. DENIS CARDINAL:

Juste peut-être une dernière intervention, on a insisté beaucoup sur l'aspect développement durable, aussi, dans notre document, parce qu'on a l'impression souvent que c'est un terme qui est utilisé à n'importe quelle sauce. Il y a des gens qui l'utilisent pour essayer de se faire une belle image mais en réalité, on sent pas qu'il y a vraiment quelque chose de bien attaché, en termes de développement durable, au Québec, et ça, ça nous inquiète beaucoup.

On aimerait évidemment que le gouvernement du Québec se dote d'un plan d'action en matière de développement durable, et ce que nous autres on aimerait aussi, c'est qu'on regarde l'environnement dans son ensemble, aussi, à un moment donné.

C'est que là, moi, j'ai participé à plusieurs consultations du BAPE, je trouve ça extrêmement intéressant et puis c'est des démarches très positives, j'en doute pas, sauf que l'environnement, c'est un paquet de domaines. Alors là, je trouve qu'on est porté à compartimenter l'environnement. On fait une consultation sur l'eau, on en fait une sur les déchets, on en fait une sur la forêt.

À un moment donné, ce serait le fun de se questionner sur l'environnement dans son ensemble et voir comment on pourrait, dans les différents secteurs d'activités au Québec, arriver à mettre en place des mesures qui visent effectivement le développement durable. Alors là, moi, je pense qu'on s'enlignerait dans une direction intéressante.

PAR M. SERGE PARÉ:

Et puis l'approche par bassin versant, on n'a pas le choix de penser à la forêt, au sol, à l'agriculture, aux municipalités, aux rivières et à tout ça, parce qu'il faut le voir, un bassin versant, c'est grand - bien ça dépend, mais ici c'est grand - donc par bassin versant, il faut tout voir, là, il

faut voir la forêt. Si on coupe plus haut dans le bassin puis si on coupe trop grand, bien, il va y avoir une influence sur le débit, sur la sédimentation, sur les frayères un peu plus bas.

Donc je pense que ce serait un bon moyen de faire la gestion de l'eau par bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs, monsieur Cardinal, monsieur Paré, et bonne chance dans vos actions dans les autres domaines.

CONSEIL CENTRAL DU NORD-EST (CSN)

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite le Conseil central du nord-est.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Bonsoir. Je suis Valois Pelletier, vice-président Conseil central; et accompagné d'Alain Therrien, secrétaire général.

Nous autres, on y va sur des grandes orientations, sur des recommandations, notre mémoire est très court, donc nous allons le présenter intégralement; et après, nous répondrons à vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, ça marche.

PAR M. ALAIN THERRIEN:

Nous remercions les membres de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue sur la gestion de cette importante ressource pour la Côte-Nord et l'ensemble du Québec.

L'eau est d'abord nécessaire à toute vie sur terre et par le fait même un élément essentiel à la survie de notre planète telle que nous la connaissons.

Sur la Côte-Nord, nous ne pouvons passer sous silence l'importance de cette ressource pour l'économie régionale; qu'il suffise de mentionner l'utilisation de l'eau dans les procédés de fabrication industrielle et tout le tourisme attiré par l'attrait récréotouristique de notre beau coin de pays.

Le Conseil central du nord-est CSN représente six mille (6000) membres sur la Côte-Nord, dans un territoire compris entre Tadoussac et Blanc-Sablon, incluant Fermont.

La position du Conseil central du nord-est CSN sur la gestion de l'eau au Québec vise à assurer la qualité et la pérennité de cette ressource par divers moyens de contrôle et par une législation plus dissuasive si nécessaire dans le but d'en empêcher la contamination.

Étant à la base même de la vie sur terre et de l'évolution de toutes les espèces qui l'habitent incluant l'homme et la flore, il est primordial que l'eau conserve les caractéristiques qui lui sont nécessaires pour remplir le rôle qui lui est dévolu. La contamination des eaux de surface et souterraines peut compromettre l'équilibre encore existant actuellement et obligatoire à la survie même de la planète. Nous en avons eu maints exemples dont les BPC dans la baie des Anglais, qu'on a parlé tantôt, et le déversement d'Exxon Valdez.

Le Conseil central du nord-est CSN préconise que des moyens soient mis en oeuvre pour prévenir toute contamination qui puisse constituer un danger. Pour ce faire, les ministères dont la juridiction couvre des domaines pouvant avoir des répercussions sur la qualité de l'eau devraient exercer une surveillance accrue et aviser immédiatement le ministère de l'Environnement de toute dérogation même mineure pour que ce dernier puisse intervenir rapidement auprès des contrevenants.

Le ministère de l'Environnement devrait aussi mettre sur pied un programme de sensibilisation visant à amener les citoyens à signaler les sources ou les activités pouvant engendrer la contamination des eaux.

Lorsque la contamination de l'eau n'aura pu être évitée, le ministère de l'Environnement devra prendre les moyens nécessaires pour intervenir auprès des pollueurs qui devront assainir l'eau contaminée par leur faute et non se contenter d'aviser la population des dangers de consommation comme ce fut souvent le cas; et l'exemple qu'on donne, c'est le trialométhane à Sept-Îles. Il n'est pas plus normal que l'on doive faire bouillir l'eau pendant de longues périodes pour obtenir une eau qui soit potable; de telles situations sont intolérables.

Le Conseil central du nord-est CSN recommande que le ministère de l'Environnement soit plus vigilant en ce qui concerne le contrôle de la qualité de l'eau et intervienne plus énergiquement et rapidement pour que les responsables de contamination, intentionnelle ou non, assainissent l'eau contaminée par leur faute.

Lors de demandes de captage d'eau pour quelque utilisation que ce soit à l'exception de l'approvisionnement des résidences, le Conseil central du nord-est CSN préconise que des études d'impact et consultations publiques devront obligatoirement être faites avant la délivrance de permis puisque les conséquences possibles de ces prélèvements sur les cours d'eau, qu'on pense au niveau de la flore et la faune et les nappes souterraines, devront être prises en considération selon leur importance.

On parle d'exportation d'eau en vrac! Tout en ne s'opposant pas entièrement à cette éventualité dans un but exclusivement humanitaire, le Conseil central du nord-est CSN est d'avis qu'une bonne réglementation strictement appliquée devrait régir cette industrie. Ces règlements prévoiront principalement des études approfondies permettant d'évaluer les conséquences à long terme de captages de cette importance sur les cours d'eau visés et ensuite les quantités pouvant être prélevées. Toute demande de captage d'eau dans ce but devra obligatoirement recevoir l'assentiment de la population suite à une consultation publique tenue dans la région concernée.

Le Conseil central du nord-est CSN propose que le gouvernement du Québec adopte un moratoire sur l'exportation d'eau en vrac aussi longtemps que ces conditions ne seront pas rencontrées.

L'harnachement et le détournement des rivières! Le Conseil central du nord-est CSN se questionne sérieusement sur la nécessité de prévoir harnacher et détourner nombre de rivières de moyenne et grande importance pour produire de plus en plus d'énergie hydroélectrique. Les besoins présents et futurs le justifient-ils? N'y a-t-il pas moyen d'envisager des solutions de remplacement?

La question est posée et nous croyons qu'il est possible de découvrir d'autres sources d'énergie et de technologies moins nocives pour l'environnement. Un bout de chemin est déjà fait avec les éoliennes et d'autres sources sont à notre portée. Connaissons-nous toutes les possibilités de l'énergie solaire, comme exemple.

Les petites centrales privées qui semblent vouloir se multiplier dans un avenir plus ou moins lointain risquent de nuire encore plus à notre environnement puisque même des rivières de moindre importance seraient hypothéquées. À notre avis, ces constructions ne seraient probablement rentables que pour leurs promoteurs et non pour l'ensemble des Québécois qui seraient perdants sur toute la ligne.

Il faut se rappeler les raisons qui ont conduit à la nationalisation de l'électricité au Québec. Enfin, il est grand temps que les Québécois puissent se prononcer sur la pertinence de construire de plus en plus de centrales et par le fait même utiliser leurs cours d'eau dans le but de pouvoir augmenter les ventes d'électricité à l'étranger. Ils ont le droit de décider au lieu de se retrouver devant un fait accompli.

Le Conseil central du nord-est CSN recommande que tout projet hydroélectrique soit soumis au processus de la consultation publique et que les citoyens concernés puissent obligatoirement se prononcer démocratiquement sur l'acceptation ou le rejet de projets soumis par voie référendaire.

La faune et la flore aquatique occupant une place capitale dans nos vies et tout le fonctionnement de notre écosystème, il importe de les protéger adéquatement. Qu'il suffise de se rappeler que la pêche, la trappe et la chasse font partie de notre économie régionale et que

les plantes aquatiques jouent un rôle de première ligne dans la qualité de l'air. Ne dit-on pas que les forêts et les marais sont les poumons de la terre.

Le Conseil central du nord-est CSN préconise que le gouvernement du Québec détermine certaines rivières et autres plans d'eau en zones protégées. Ces cours d'eau ne pourraient être touchés et conserveraient leur état naturel.

Nous sommes aussi d'avis que les normes régissant l'exploitation forestière aux abords des cours d'eau ne sont pas suffisantes. La bande de forêt de vingt (20) mètres minimale n'empêche pas adéquatement l'érosion du sol et par le fait même le dépôt de sédiments dans l'eau en quantités suffisantes pour être nuisibles. De plus, cette bande ne peut procurer tout ce qui est nécessaire à la faune terrestre, qu'on pense abri, nourriture, il faut donc que ces normes soient revues, corrigées et appliquées avec rigueur et que les délinquants aient l'obligation de réparer les préjudices causés à l'environnement.

Devant toute la polémique entourant les services d'approvisionnement en eau potable et d'égouts dans laquelle certaines personnes ou organismes présentent la privatisation de ces services comme solution miracle à tous les problèmes, le Conseil central du nord-est CSN s'oppose catégoriquement à une telle éventualité. Ces services doivent demeurer du domaine public.

L'eau étant une ressource collective et les services d'eau servant à desservir la collectivité, les citoyens doivent en assumer démocratiquement le contrôle et la responsabilité et ce sera possible tant que ces derniers seront gérés par les municipalités. La population est consciente que ces infrastructures, leur utilisation et entretien génèrent des coûts et elle les accepte.

Cependant, les citoyens sont en droit de s'attendre à payer pour les coûts réels de ces réseaux de distribution et d'assainissement des eaux usées. Les investissements publics de près de quarante milliards (40 MM\$) depuis quarante (40) ans le démontrent très bien.

Selon le Conseil central du nord-est CSN, la privatisation des services d'eau et d'égouts risquerait d'en accroître sensiblement les coûts et d'en diminuer la qualité dans un but purement lucratif. Ce qui se passe en Angleterre en est un bel exemple.

Quant à l'installation de compteurs d'eau, le Conseil central du nord-est CSN est entièrement contre ce mode de tarification puisque ce sont les familles à faible revenu qui seraient les plus pénalisées et risqueraient de se priver de soins hygiéniques de base en raison de leur capacité à payer.

Le Conseil central du nord-est CSN recommande que les services d'approvisionnement et d'épuration des eaux demeurent du domaine public municipal et qu'une législation oblige les municipalités à instituer une taxe d'eau, indépendante de la taxe foncière, pour le financement de ces réseaux. C'est le mode le plus équitable pour tout le monde et facilement questionnable si ces taxes servent à d'autres fins.

Le Conseil central du nord-est CSN est d'avis que les générations futures doivent pouvoir bénéficier d'une eau de qualité et en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins essentiels et assurer leur bien-être. Si nous voulons qu'il continue de faire bon vivre sur notre bonne vieille planète, nous devons en prendre soin et éviter d'en briser l'équilibre.

Le Conseil central du nord-est CSN recommande donc que la voie à suivre pour atteindre ces buts soit prioritairement une plus stricte application de la loi régissant l'eau au Québec et des amendements à la législation pour obliger les contrevenants à réparer les dommages causés et faire prendre conscience de préserver l'intégrité de cette ressource.

C'est ainsi que nous pourrions dire: Nous avons laissé une eau de qualité en héritage à nos enfants puisque nous avons pris conscience, avant qu'il ne soit trop tard, que nous devons inverser le processus et protéger cette ressource essentielle au lieu de continuer à la contaminer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup de votre mémoire.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Il y aurait peut-être une spécification à faire en commençant, pour nous c'est le ministère de l'Environnement qui serait le maître d'oeuvre de toute la gestion de l'eau au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça marche. On a vu des opinions différentes ce soir, alors c'est intéressant.

Vous êtes pour le référendum, vous. Alors...

PAR M. VALOIS PELLETIER:

En ce qui concerne tout projet de nouveau barrage hydroélectrique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout nouveau barrage hydroélectrique, non seulement vous voulez un processus de consultation et etc., mais vous voulez aussi même un processus référendaire.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Pour la population concernée de la région où aurait lieu ce projet. Parce que je pense que c'est devenu assez important qu'il faut vraiment que la population prenne conscience des retombées de ça, des risques de ça, aussi.

Donc pour nous, c'est la voie de pouvoir informer le monde adéquatement, et que le monde puisse décider après s'ils en veulent ou non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste une petite question d'information, en page 3 de votre mémoire, au paragraphe sur le captage des eaux, vous préconisez que des études d'impact et de consultations publiques devront obligatoirement être faites avant la délivrance d'un permis:

"Puisque les conséquences possibles de ces prélèvements sur les cours d'eau et nappes souterraines."

Vous visez vraiment pour toute autorisation autre que domestique, toute personne qui veut capter de l'eau, alors là ça veut dire qu'on pense à des municipalités, on pense à des gros utilisateurs, les agriculteurs, les pisciculteurs ou des compagnies, vous demandez étude d'impact et consultations?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Quand on parle des municipalités, si c'est pour la fourniture d'eau aux citoyens, ça rentre justement dans la consommation domestique, pour nous autres, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah oui, même un puits à fort débit par exemple? Si une municipalité de deux mille (2000) personnes veut cueillir donc huit cent mille (800 000) litres par jour d'eau dans un puits...

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Oui mais par contre, la municipalité, avant de faire tout projet, parce que tout projet d'eau relève du ministère de l'Environnement, devrait quand même...

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle va avoir une autorisation, oui.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

... avoir une permission de prélever, une étude sur le bassin sur lequel elle veut prélever.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. C'est parce que là, vous demandez étude d'impact et consultations publiques.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Ça, c'était pour les projets de captage d'eau pour embouteillage ou industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est surtout ça que vous voulez, O.K., ça marche.

Et tant au niveau de l'eau de surface qu'au niveau de l'eau souterraine?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Oui, parce que l'eau souterraine est aussi du domaine public, quant à nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Madame Gisèle.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Il y a de toute évidence une contradiction aux antipodes entre ceux qui vous ont précédés au micro et vous sur les compteurs d'eau.

Est-ce que vous en verriez cependant pour les gros utilisateurs? Je reviens à la question que j'ai posée à ces deux (2) messieurs avant vous?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Il pourrait y en avoir, mais tant qu'à moi, ce n'est pas la solution.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Alors qu'est-ce que vous faites pour les industries?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

La solution, c'est une bonne réglementation sur l'utilisation de l'eau et le traitement des eaux après usage.

Un exemple, une compagnie pourrait user de beaucoup d'eau, bien c'est qu'elle devrait prévoir des façons de récupérer les eaux usées, les renvoyer dans le processus; ce qui serait pas mal meilleur qu'un compteur d'eau.

Parce que le fait de payer plus cher qu'un autre, il va être refilé tout simplement dans le produit fini, et ça ne sera pas dissuasif pour économiser l'eau.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Et oublions les familles à faible revenu, mais bon, le propriétaire du bungalow dans un quartier plus cossu, cette suggestion qu'il y ait un compteur à titre indicatif, ça, qu'est-ce que vous dites de ça, vous?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Bien, les endroits où ça existe, je n'en ai pas vu jamais, et jamais entendu parler non plus, simplement à titre indicatif. Quand on l'a mis à titre indicatif, dans l'année ou les deux (2) ans suivants, ils venaient à titre de taxation.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Voilà.

Et puis je voulais aussi vous poser la question que vient de vous poser le président, monsieur Beauchamp, mais vous ne voyez pas de seuil, vous établiriez pas un seuil sur le captage des eaux, là, pour que ce soit soumis à la procédure d'évaluation des impacts avant d'avoir un permis?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Oui, parce que s'il y a une bonne évaluation d'impact à long terme, les gens vont pouvoir savoir, est-ce que - que ça causera pas de dommage à l'environnement.

C'est garanti que si on fait juste une évaluation à court terme, on peut pas savoir ça va être quoi les dommages causés.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

D'accord, mais ma question était sur le volume capté. Est-ce que vous diriez, à partir de tant, là il faut que ce soit soumis à la procédure?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Non, pour nous ça irait selon le bassin dans lequel on veut aller capter l'eau, pour ce qui est de la capacité du bassin.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Proportionnelle.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Donc c'est pour ça que ça prend des études.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Il semble que, d'après certains avis qui ont été présentés devant la Commission, que l'exportation de l'eau en vrac vers des pays comme ceux de l'Asie ou du Moyen-Orient, d'Afrique, ne serait pas rentable.

Par ailleurs la demande, selon certains experts, risque de venir de Middle-West américain, et ce que certains pensent, que les eaux du Canada et du Québec serviraient, par dérivation ou par pipeline, aux besoins, entre guillemets, d'Américains qui depuis vingt-cinq (25) ans, dans cette section, dans cette région-là, épuisent leur nappe phréatique.

Et donc, l'exportation en vrac servirait à remplir les piscines de ces Américains-là et à arroser leurs golfs. Ce qui ne semble pas la meilleure option pour ces gens qui nous ont documenté ça.

C'est la raison pour laquelle je me demandais, j'ai l'impression que vous êtes plus restrictifs, dans votre appréciation à l'égard des barrages hydroélectriques qu'à l'égard de l'exportation de l'eau en vrac.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

L'eau en vrac, c'est strictement à titre humanitaire. Disons qu'il y aurait une sécheresse vraiment, ou il y aurait vraiment un manque flagrant d'eau pendant une certaine période dans un pays, pour aider à sauver ce pays-là, bien là, il pourrait y avoir de l'exportation d'eau en vrac, après des études d'impact aussi, mais strictement à titre humanitaire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Pour faire boire les gens, oui.

Il semble que dans ce cas-là, il y aurait d'autres solutions plus rapides, comme la désalinisation ou utilisation de l'eau en bouteille.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

C'est parce que notre position, si jamais il y en aurait besoin à titre humanitaire, qu'on ne serait pas contre. Mais à part ça, on est contre toute exportation.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors je comprends votre point de vue.

Vous proposez une notion de zones protégées, ça c'est intéressant, parce qu'on n'a pas entendu ça souvent, pour les cours d'eau, et vous dites que ces cours d'eau ne pourraient être touchés et conserveraient leur état naturel.

Si je comprends bien, une espèce de notion de protection intégrale d'un cours d'eau qui serait déjà à l'état vierge ou qui aurait gardé son état sauvage, une espèce de parc qui protégerait ça. Expliquez-nous donc votre idée.

Est-ce que ça veut dire qu'il y aurait pas de barrage hydroélectrique évidemment, j'imagine, pas de prélèvement, mais est-ce qu'il y aurait de la pêche possible, de l'observation?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Il pourrait y avoir de la pêche, il pourrait y avoir des sentiers, mais quand on dit qu'on conserve intégralement le cours d'eau, c'est tout simplement qu'il ne soit pas détourné ou risqué d'être pollué, selon le caractère écologique qu'aurait le cours d'eau dans la région.

Parce qu'on sait qu'il y a des cours d'eau qui ont plus d'importance écologique que d'autres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que vous en avez à l'esprit, un cours d'eau ou l'autre qui pourrait être protégé comme ça?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

On a quelques grosses rivières ici, comme disons la Moisie, quant à moi, sert pas juste à la pêche au saumon, a une importance que je ne connais pas nécessairement parce que je n'ai aucune étude scientifique ou quoi que ce soit, mais il faudrait déterminer quels sont les cours d'eau qui ont une importance écologique pour la région, plus qu'une importance commerciale.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et puis vous avez à l'esprit une formule de protection qui ferait que ce sera une espèce de sanctuaire ou de parc, quelque chose comme ça?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Oui. Qui ne pourrait pas être modifié ou dans un but commercial ou autre. Qui pourrait disons briser le caractère de l'impotance de ce cours d'eau dans la région, sa fonction si on veut dans l'écologie de la région.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

En page 5 de votre document, juste en bas, à propos des infrastructures de la gestion des services d'eau, vous vous prononcez contre la privatisation. Le mot, selon les acteurs, a deux (2) sens. Dans certains cas, on parle de privatisation au plein sens du terme, c'est-à-dire la vente des équipements à des compagnies privées, ça vous êtes contre ça, c'est évident.

Le deuxième sens, plus faible, veut dire aussi des formes de partenariat où certains éléments de la gestion peuvent être faits soit en régie à la municipalité, soit en contrat avec partenariat public-privé.

Est-ce que vous êtes contre les deux?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Oui, on est contre les deux (2), pour une raison, c'est que si c'est géré complètement par les municipalités, les infrastructures municipales ne servent pas à générer aucun profit; c'est juste pour l'entretien des services pour répondre aux besoins des citoyens.

Tandis que tout partenariat, soit sur l'entretien ou autres, il y a quelqu'un qui a du profit à faire en quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous jugez que le profit est anormal?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

C'est ça, parce que c'est un service public qui vient d'une ressource publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et si un service privé peut vous le faire à meilleur prix qu'un service public, vous le ferez pas pareil?

PAR M. VALOIS PELLETIER:

À ce moment-là, il faudrait prouver à notre avis, je pense, que le réseau est de qualité égale ou supérieure à ce qui est géré publiquement, pour un coût moindre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais de toute manière, la propriété du réseau, c'est entendu qu'elle est pas touchée, là, on parle juste de gestion.

PAR M. VALOIS PELLETIER:

Oui, mais quand on parle de gestion, ça comprend tout l'entretien du réseau, réparation, etc., même la construction du réseau. Donc c'est ça que je dis, si pour en venir là, si la population venait qu'à se prononcer, on est contre au départ, si on le dit.

Mais à coût moindre, il faudrait regarder, mais par contre, s'assurer d'avoir un service équivalent ou supérieur pour le même coût.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien sûr; ça, ça va de soi.

O.K., ça marche. Merci messieurs.

Est-ce que les gens de Matimek sont arrivés? Bon!

CHRISTIAN BEAUDOIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, bien dans ce cas-là, je vais entendre monsieur Christian Beaudoin.

Alors bonsoir, monsieur Beaudoin

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bonsoir, je suis très honoré d'avoir la chance de parler ici, ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous arrête un instant, juste, je vais encore vous dire un petit mot, là. Restez-là, c'est juste que dans votre mémoire, vous demandez un moratoire sur l'exportation en vrac, je voulais vous dire que le ministre a déposé un projet de loi pour établir un moratoire sur la vente d'eau, l'exportation d'eau en vrac. Qu'elle soit souterraine ou de surface. C'est la loi 73, projet de loi 73, et votre vœu a été exaucé. Correct?

Donc je m'excuse, monsieur, et on revient à vous, là.

PAR M. CHRISTIANE BEAUDOIN:

Bien c'est justement ce que je voulais faire, m'excuser, parce que vous avez pas eu le mémoire à temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Vous savez, comprenons-nous, là. Un mémoire on aime mieux le recevoir par écrit, parce que je pense que c'est important. Sauf qu' il faut pas que le mieux soit l'ennemi du bien!

Alors, vous vous êtes préparé, vous avez planifié et vous pouvez faire votre mémoire oralement, et il y a une madame qui en fait la transcription, il va s'écrire à mesure que vous allez le prononcer.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

C'est excellent, c'est encore un brouillon plein de fautes, c'est une bonne affaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, c'est correct. Allez-y, ayez confiance.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bonjour, moi je m'appelle Christian Beaudoin, je suis un technicien en aménagement cynégétique et halieutique, ce qu'on appelle un TACH. Pour ceux qui connaissent pas ce qu'à veut dire un TACH, un TACH c'est un peu l'équivalent d'un technicien en aménagement de la faune. En d'autres mots c'est....

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît, vos derniers mots.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Un technicien en aménagement cynégétique et halieutique, c'est un cours qui se donne à Baie-Comeau.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bon, j'ai compris.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Cynégétique, c'est ce qui a rapport à la chasse, halieutique, c'est ce qui a rapport à la pêche, c'est ça. En d'autres mots, c'est un peu l'équivalent d'un technicien de la faune. En résumé, c'est nous qui exécutons les travaux sur le terrain, qui réalisons les études sur le terrain, pour après ça amener les données dans les bureaux, où c'est que les biologistes vont faire le traitement des données.

Dans ce domaine-là, je compte une quinzaine d'années d'expérience. Présentement, je suis à l'emploi de Faune et Parcs Québec qui est issue du divorce de Environnement et Faune et avant ça du Loisir, Chasse et Pêche. En passant, c'est une très belle fenêtre pour avoir une ouverture sur ce qui se passe dans ce domaine-là.

Aujourd'hui cependant, si je suis ici, c'est à titre personnel et comme père de famille qui est un petit peu inquiet pour l'avenir de ses enfants.

Il est vrai que le Québec est une province très riche en potentiel hydroélectrique, ainsi qu'en eau potable. Je ne suis pas du tout contre l'entraide internationale, bien au contraire, mais pas à n'importe quel prix, et encore moins au détriment de notre équilibre naturel.

On entend beaucoup parler de l'accroissement de notre demande énergétique ainsi que notre demande en eau potable; cependant, on entend bien peu parler de l'économie de ces dernières.

Nous avons de bien belles pelouses vertes, comme on a dit plus tôt, qu'on arrose puis qu'on tond parce qu'elles poussent trop vite, puis en plus, on a aussi des belles villes qui sont très bien éclairées, même des autoroutes qui sont bien éclairées. Je me demande pourquoi on a des lumières sur nos voitures!

Comme les gens précédemment l'ont dit, on peut également observé, surtout le printemps des gens qui, au lieu de pelleter leur banc de neige, vont l'arroser pour qu'il fonde. Bref il y a beaucoup de questionnement qui me vient sur la façon qu'on fait les choses, il y aurait moyen de gérer nos choses de façon un peu mieux.

Il faut pas oublier qu'aujourd'hui, on est rendu à détourner des rivières, puis ça c'est au nom de l'accroissement de la demande. Je trouve qu'on est rendu loin.

Personnellement, ce qui me préoccupe le plus, c'est la façon avec laquelle on s'y prend pour arriver à nos fins. Pour être plus sûr que nos projets rencontrent pas trop d'opposition, on distribue des millions. On a vu ça ici la semaine dernière, puis dans les journaux, c'était "canné", treize millions (13 M\$) pour la Manicougan; je trouve ça un peu déplorable.

En plus, si on veut, on peut même faire partie prenante des projets, ça veut dire qu'on peut mettre une mise de fonds, être partenaire, investir dans nos mégaprojets, puis après ça en récolter des dividendes. Ce qui est pas à dédaigner, car ce sont tous des projets très économiquement rentables.

Peut-on en vouloir à ceux qui veulent du fric? Tout le monde en a besoin. Mais qu'est-ce qu'on fait de l'environnement?

Avez-vous pensé à ceux qui vont avoir à se prononcer sur la recevabilité des projets dont il a été question la semaine dernière; moi, je voudrais pas être dans leurs culottes!

Je voudrais bien voir la réaction des élus municipaux, si jamais les analystes arrivent à la conclusion que le projet est irrecevable. C'est de valeur, il est parti, j'aurais aimé ça lui demander s'il avait pas encore commencé à dépenser de l'argent, sûrement qu'il doit avoir bien des projets en attente.

Moi, en guise de conclusion, j'invite le peuple québécois à se questionner sur ce que l'on va faire pour relancer l'économie, lorsqu'on aura détourné ou harnaché la dernière rivière. Il est grand temps qu'on y pense.

J'aurais également une recommandation à émettre à vous comme comité. Je crois qu'il serait nécessaire, voire même primordial, que tous les promoteurs et décideurs publics aient une formation en écologie appliquée. Sur le plan administratif, je crois qu'il n'y a pas de problème, ils

sont à la hauteur. Mais sur le plan de l'environnement, quelques notions de base pourraient sûrement les amener à réfléchir sur la complexité des écosystèmes.

Je termine en disant qu'à l'aube de l'an 2000, il serait grand temps d'entendre parler d'économie d'énergie; la seule fois que j'ai entendu Hydro-Québec parler de rationaliser notre consommation, puis que ça m'a touché personnellement, c'est lors du verglas de janvier 98. Il faut dire qu'ils étaient mal pris pas mal.

L'électricité, c'est pas si propre qu'on le dit; c'est sûr que si on la compare au mazout, c'est beaucoup moins polluant, mais qu'est-ce qu'on fait du solaire. Si Hydro-Québec aurait mis tous ses millions en recherche et développement dans le solaire, je suis à peu près convaincu qu'on aurait tous une plaque solaire sur nos maisons, qu'on pourrait s'éclairer avec ça puis faire marcher quelques petits appareils électriques. De cette façon-là on dégagerait peut-être la marge de manœuvre qui serait équivalente à l'accroissement de la demande, qu'ils nous disent tout le temps pour justifier leurs projets.

Je sais que mon opinion représente qu'une infime portion de la population, mais je tenais quand même à vous le dire, ça m'a fait un grand bien et je vous en remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a au moins un bénéfice immédiat, qu'on peut ramasser.

Écoutez, notre Commission n'a pas pour mandat de régler le problème de l'énergie et vous le comprenez très bien, mais elle a pour mandat d'analyser l'eau, et donc, par ce biais-là, c'est entendu que les interventions d'Hydro-Québec sur le régime hydrique, s'ils changent les usages, s'ils changent la nature des cours d'eau, s'ils changent l'écologie du milieu, sous cet angle-là, deviennent pertinents à notre Commission, non pas l'analyse de chacun des projets, mais l'ensemble de l'impact de l'hydroélectricité sur les ressources.

Alors ceci étant dit, je vous ramène à votre première question, là, que vous avez soulevée. Il semble bien, si j'ai compris, qu'Hydro-Québec a changé de stratégie, et qu'elle a une stratégie de partenariat avec les gens du milieu ici, et cela vous inquiète, vous inquiète pourquoi? Parce que vous avez peur que beaucoup de rivières soient, qui ne sont pas harnachées, deviennent harnachées?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Exactement. Moi, je me dis, quand tu es rendu à un donner des millions avant même que le projet soit accepté, c'est parce qu'à quelque part, tu dois avoir peur qu'il passe pas, puis qu'on aura beau faire ça d'épais de rapports, je suis pas sûr qu'en soi, détourner des rivières, ça va être très très bon pour l'environnement, à long terme.

Je pense qu'on n'a même pas fini de vivre les répercussions des harnachements qu'on a faits dans le passé, puis on va en subir les conséquences dans le futur.

J'ai hâte qu'on parle d'économie d'énergie, que de dire qu'on n'en a pas assez, et qu'il en faut encore plus, tout le temps; c'est où que ça va finir. C'est ça qui m'inquiète.

Puis là, j'ai vu, parce que je suis citoyen d'ici, tous les préfets, tout le monde sont presque contents parce que c'est des sous qui arrivent, puis il y en a pas d'argent, on n'en a plus d'argent, on se fait couper partout. Ça fait que tu peux pas en vouloir à ces gens-là de vouloir du fric, mais ils ont tu la compétence pour avoir un moindre sentiment écologique sur l'environnement là-dessus, je suis pas sûr.

Ils s'imaginent probablement que ça va être bien fait, qu'on a fait des études, là, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que vous voulez que les administrateurs aient aussi une formation en écologie?

PAR M. CHRSTIAN BEAUDOIN:

Exactement. Un peu ce que Serge disait tantôt. Tu sais, si les gens avaient des cours en environnement, en écologie appliquée, bien probablement qu'on penserait même pas à faire des choses de même parce que ça a pas de bons sens!

C'est ce que je pense personnellement. Je suis dur, hein!

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, vous avez le droit de penser, vous avez droit à vos opinions, il faut juste voir si vos opinions sont fondées. Vous dites qu'on n'a pas évalué les effets des projets déjà réalisés, vous avez pas...

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien, on a fait des études d'impact, moi je trouve, c'est sûr qu'on a mis bien des millions pour faire des études, on a fait travailler plein de monde, on a fait ça dans la meilleure des connaissances. Même moi, je serais pas capable d'évaluer l'ensemble de la problématique, c'est trop complexe.

Il y a des choses qui se produisent aujourd'hui, qu'on n'est même pas capable d'expliquer, et puis c'est là que je me dis qu'à quelque part, là, faudrait peut-être essayer de faire avec ce qu'on a, puis de penser que c'était pas bien fait de la manière que ça a été fait le premier jour. Tu sais, c'est dans ce sens-là que je l'amène.

Et puis vous comprendrez que la gestion de l'eau, je voudrais pas la céder à une société d'État, je la vois comme le ministère de l'Environnement à la rigueur, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Même quand c'est une société d'État, vous voulez pas...

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien en tout cas, celle que je vois aller là, elle m'inquiète un petit peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.k., c'est parce qu'il y a des gens qui ont demandé, devant la Commission, que l'eau soit donnée à une société québécoise des eaux.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Si le conseil d'administration est formé de gens qui ont des compétences en hydrologie, en environnement, un noyau de scientifiques qui gèrent ça, je suis d'accord. Mais si tu retrouves pas des gens avec des qualificatifs pour gérer ça, je trouve ça très dangereux. C'est comme ça que je vois ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Comment verriez-vous, dans une telle éventualité, la relation entre la société d'État chargée de considérer l'eau comme un bien économique et cette autre société d'État?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Hydro-Québec, vous parlez, là?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Oui, alors laquelle des deux (2) aurait un peu plus de pouvoir que l'autre?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien premièrement, je pense que j'en verrais seulement qu'une, là, je peux pas dire que je garde l'autre, là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Vous voyez disparaître Hydro-Québec?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien pas - tu sais, je verrais un autre noyau que celui-là, en tout cas, d'autres façons de voir ça, là. C'est ça que je veux dire dans le fond. C'est sûr que je ferai pas disparaître Hydro, sauf que j'aimerais ça qu'ils voient la chose un peu différemment, qu'on voit, qu'il y ait plus d'environnement dans ces choses-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

La recommandation du conseil de la CSN sur un référendum?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Ça me plaît beaucoup, ça me plaît énormément; sauf que c'est sûr que, comme je disais tantôt, moi j'ai l'impression que je représente une minorité, et je suis à peu près convaincu que la majorité de la population va être en faveur pour des conditions économiques et de développement et tout, et tout, là.

Sauf que si ça passe par la voix du public et que tout le monde peut s'exprimer, je vais me rallier dans les rangs puis moi, j'aurai eu la chance de m'exprimer, c'est ce qui compte.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que la chasse et la pêche, les chasseurs et les pêcheurs sont des éléments contributifs à l'amélioration et la protection de l'eau au Québec, selon vous?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien moi, je suis très à l'aise avec l'activité chasse et pêche, j'ai aucun problème avec ça. Contributif, c'est sûr que mon inquiétude vient un peu de ça, les bouleversements qu'on va engendrer, si on continue à fonctionner comme on fonctionne là, c'est sûr que ça va avoir des répercussions sur les activités de chasse et pêche. Je le vois un peu de cette façon-là.

Mais je suis totalement en accord avec cette activité-là, si elle est bien encadrée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Si elle est bien encadrée, ça veut dire quoi?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bien, ça veut dire qu'on met les ressources pour la gérer comme il faut, qu'on a ce qu'il faut pour prendre les décisions de gestion quand on s'aperçoit que telle espèce est surexploitée ou telle autre pourrait être exploitée et qu'elle l'est pas, des choses comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

En général, d'après votre connaissance de ce milieu-là, est-ce que les chasseurs et les pêcheurs ont un comportement respectueux de l'environnement?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Pas tous, à ce niveau-là aussi je pense qu'il y a de la sensibilisation à faire, là. C'est pas pour rien que les Montréalais nous traitent de barbares parce qu'on chasse puis on pêche ici, c'est parce qu'il y a des actes qui sont posés des fois, qui choquent d'autres personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'avais une question, mais je l'ai perdue en chemin, alors!

Non, je ne la trouve pas alors! Bon, alors je m'acharnerai pas contre ma mémoire défaillante.

Est-ce que tu as d'autres questions à poser à monsieur, ça va?

Alors écoutez, monsieur Beaudoin, merci beaucoup. Écoutez donc, juste une question d'incidence.

À un moment donné, la faune était rattachée au MLCP, on a pris la faune, on l'a rattachée au ministère de l'Environnement; et là maintenant, on l'a ressortie du ministère de l'Environnement. Laquelle des trois (3) situations que vous avez connues, à votre opinion, était la meilleure?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Moi, personnellement, je sais pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

Si ça vous compromet dans votre carrière, je veux pas...

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Non, non, non, du tout, je penserais pas, là; personnellement, celle que je vis présentement, il est trop tôt pour que je puisse en parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Moi, je voyais ça d'un œil très intéressant, quand on s'est fusionné avec l'environnement, parce que ça fait partie de la même chose, puis ça nous mettait en contact avec d'autres personnes qui avaient des champs d'activités complémentaires aux nôtres.

Moi je voyais aussi une union avec les forêts; ça aurait sûrement bardé des fois, là, mais je pense que ça serait très bon, parce que c'est un écosystème. L'écosystème, comme on l'a dit tantôt, il faut qu'il soit géré dans son ensemble. On coupe pas des arbres sans se préoccuper des bibittes qui vivent dedans. Ce qui est un petit peu le cas aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai retrouvé la question que j'avais tantôt, voyez-vous, et je pense qu'elle est importante, parce qu'un des concepts qui est en train d'émerger, c'est le concept de gestion par bassin versant, bon. Ce qui veut dire qu'à un moment donné, vous prenez une rivière, vous prenez un bassin et là, les acteurs de ce bassin-là, donc les utilisateurs de l'eau, les municipalités, les différents usagers, sont invités à travailler ensemble, à se concerter pour arriver à déterminer des affectations et un schéma directeur de l'eau.

Si, évidemment une telle chose comme cela existait assez fort dans votre coin, au moment où Hydro-Québec fait un débarquement pour venir vous convaincre avec quelques millions de faire un projet, là vous auriez une table articulée dans laquelle un gars comme vous pourrait essayer de convaincre les gens que, pour les raisons que vous avez, c'est peut-être pas le genre de développement ou c'est peut-être le genre de développement qu'il faut avoir.

Voyez-vous là, l'idée du bassin versant, comme vous réagissez à ça?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Je suis en accord avec cette approche-là, sauf que j'ai quand même certaines réticences à savoir, c'est qui qui mène dans tout ça, c'est tu la société d'État qui mène dans tout ça ou c'est les différentes MRC.

Si c'est les différentes MRC, je suis pas contre en partant, mais il faudrait qu'il y ait à ce moment-là des gens aussi compétents, connaissant de l'environnement, qui siègent au sein de ces comités-là.

Je trouve ça un petit peu facile de dire, on laisse, on veut donner la gestion aux gens proche du milieu, puis là les gens y vont, mais à titre bénévole, puis ça demande du temps et on n'a pas tout le temps et l'énergie de venir dire ce qu'on pense, et souvent on passe à côté.

Ça m'a pris bien du courage pour être ici, ce soir, puis j'ai passé proche de pas venir; c'est dans ce sens-là que je dis ça, que je trouve un peu dangereux de laisser tout au milieu se faire tout seul. On peut passer à côté de certaines choses, de cette façon-là.

Mais je suis pour la gestion en bassin versant, puis même que je la vois plus grande que ça. Parce que l'eau du bassin versant qui coule dans le fleuve, là, bien elle a des répercussions dans le fleuve, puis le fleuve en a dans les océans, tout tout est interrelié. Ça fait que si on regarde notre petite affaire à nous autres, puis qu'on dit qu'on fait bien ça, mais qu'on s'occupe pas du reste en bas, moi je vois ça plus grand que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que ça valait la peine de vous poser la question!

Bien en tout cas, merci, et j'espère que vous regrettez pas d'être venu, mais vous avez failli pas venir, alors très bien et bonne chance à vous.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors écoutez, il y a deux (2) mémoires attendus, qui ne se sont pas présentés, la société Matimec ne s'est pas présentée, Bendweell et Associés qui nous avaient annoncé un mémoire ne sont pas venus, alors on a fait le tour des intervenants ce soir.

Est-ce qu'il y a un droit de rectification, est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été dites ce soir qui ne sont pas conformes aux faits, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Parfait!

Je rappelle que nous siégeons demain après-midi à quatorze heures (14 h), nous avons demain, je devrais entendre les mémoires de la ZIP de la rive nord, Comité de citoyens de la Rive Inc., Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, Corporation de protection de l'environnement de Sept-Iles, le Comité ZIP Côte-Nord du golfe et un citoyen qui doit aussi venir, une citoyenne pardon qui doit aussi venir déposer un mémoire.

Et si, évidemment, un des deux (2) groupes qui se sont pas présentés aujourd'hui changent d'idée et viennent demain, on les recevra.

Alors normalement, nous devrions siéger que demain après-midi, et demain soir il y aura pas d'audience.

Alors je rappelle qu'ensuite, nous, mercredi, jeudi, nous serons à Chicoutimi, la semaine après nous suivons notre périple à Trois-Rivières et Québec; ensuite il y aura Saint-Jérôme et

Joliette et nous terminerons vers la fin novembre à Ville Laval et à Montréal, et à Montréal on a déjà quarante-cinq (45) ou cinquante (50) mémoires qui sont annoncés. Il y a beaucoup de monde qui veulent venir à Montréal parce qu'ils veulent rentrer dans les médias en même temps, et c'est correct, c'est normal et il y a pas mal de monde qui restent à Montréal aussi. Alors, c'est tout à fait normal que les grandes associations de type national viennent se pointer de préférence à Montréal.

Au 15 mars, normalement, si nous avons fait l'ouvrage que nous devons faire, nous devrions remettre au ministre au 15 mars un rapport qui fera le point sur ce que nous aurons entendu, qui reflétera ce que nous aurons entendu, et qui en même temps comprendra les propositions et les suggestions du groupe de travail que nous formons.

Nous ne faisons pas qu'écouter, nous essayons aussi de nous ramasser et de faire nous-même des propositions au ministre pour la gestion de l'eau au Québec.

Alors merci beaucoup de votre collaboration, merci de votre présence ce soir et à demain après-midi probablement. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE AU 1er NOVEMBRE 1999 À QUATORZE HEURES (14 H)

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.